

profils franciscains

CH. RENÉ CARDALIAGUET

SAINT JEAN DISCALCÉAT

SANTIK DU



Diocèse de
Quimper & Léon

Document numérisé en 2015

AUX EDITIONS FRANCISCAINES



Saint Jean Discalcéat en frère quêteur (xv^e siècle), dans
le cloître des Cordeliers (*lithographie*)

CH. RENÉ CARDALIAGUET

SAINT JEAN DISCALCÉAT

ÉDITIONS FRANCISCAINES

9, rue Marie-Rose, Paris (XIV^e)

DU MEME AUTEUR

Mon Curé chez lui (Bloud et Gay).

Mon Curé vingtième siècle (Bloud et Gay).

Les Trois contre Moscou, roman (Editions Spes).

Yann Seitek, président de la République (Editions Spes).

Le régicide brestois Claude Blad, proconsul de Quiberon. Ouvrage couronné par l'Académie française. (Au Courrier, Brest.),

Cléder : prêtres et paysans pendant la Révolution.

La Révolution à Brest : vie religieuse 1789-1809.

Quimper tragique (récits de la Révolution) (Au Courrier de Brest).

La Retraite de Brest.

Memento : Corentin Le Nours.

Le capitaine-comte Henry de Bournazel.

L'Abbaye de Melleray.

(Plaquettes, au Courrier de Brest.)

A Son Excellence

Monseigneur Auguste Cogneau

évêque auxiliaire de Quimper

TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>Antique statue de saint Jean Discalcéat</i> (xv ^e siècle) provenant du couvent des Cordeliers et vénérée aujourd'hui à la cathédrale de Quimper (couv.)	1
<i>La même statue</i> dans le cloître des Cordeliers (li- thographie)	2
<i>Le couvent de « Kempercorentin »</i> (reconstitution), et dessin du cloître	19
<i>Châsse de saint Jean Discalcéat</i>	32
<i>Porte de l'église des Cordeliers de Quimper</i>	46
<i>Le Calvaire du cimetière des Cordeliers</i>	62

AVANT-PROPOS

Un saint « local », mort à Quimper (évêché de Cornouailles), qui paraît avoir voulu disparaître sans laisser de traces, ou tellement les estomper que le personnage presque anonyme ne survive que par le sillage ineffaçable de sa vertu. Laisser un nom qui « voltige sur les lèvres des hommes » ? Mais n'est-ce pas uniquement « Jésus qui vit en lui » ? Le serviteur a rêvé d'imiter si totalement le Maître qu'il ne fasse qu'un avec Lui et que sa récompense soit d'être oublié. En quoi il a mal réussi : et c'est le seul échec de sa sainteté.

Quel nom portait-il ? Personne ne sait. Sans doute les noms de famille n'étaient pas dès lors obligatoires, mais plus d'un contemporain joignait à son prénom le nom de son père ou de sa mère : tel, pour ne citer qu'un exemple typique, ce frère Pierre Martin, socius du confesseur de saint Charles de Blois, qui vécut au couvent des Cordeliers de Quimper, très peu après notre Jean Discalcéat, Jean va-nu-pieds.

Quels étaient ses parents ? De pauvre condition, dit l'un. D'une modeste aisance, dit l'autre, puisqu'ils léguaient une maison et quelque bien à leurs enfants. On ne sait pas.

Combien eurent-ils d'enfants ? Deux certainement, peut-être davantage. Deux prêtres, de tendances assez différentes, et dont l'aîné n'a même pas profité de la gloire posthume du cadet, pas plus qu'il n'avait imité son désintéressement.

Où vivaient-ils ? Où naquit le futur saint ? On ne sait pas. Au diocèse de Rennes, dit l'un ; mais simplement parce que Jean et son frère furent recteurs en ce diocèse : ce qui ne prouve rien, en l'espèce. Au diocèse de Léon, dit un autre : et en effet Jean parlait la langue bretonne ;

il l'employait de préférence au français, avec les petites gens de la petite ville et des campagnes ; et à l'époque les Rennais n'entendaient point le bas-breton. Sur la paroisse de Saint-Vougay, non loin de Morlaix et de Lesneven, précise une tradition qui ne manque pas de valeur et qui est actuellement adoptée : mais Saint-Vougay ne se distingue pas par un souvenir et une dévotion très singulière à l'égard de son plus illustre fils, et son culte le plus cher s'adresse à saint Vouga, Vio ou Nonna, venu d'Irlande il y a quatorze siècles, par un bateau qui n'était qu'un rocher flottant. Saint Jean n'a pas voulu éclipser le cher vieil évêque, patron de sa paroisse natale.

Pourquoi le pieux Léonard fut-il curé en Rennes ?

Comment la vocation franciscaine l'a saisi ? ...

Quels confrères le reçurent à Quimper et se réjouirent de ses exemples ? On ne sait pas.

Si Jean eut quelque charge notable dans le couvent, aucun document ne le rapporte. Qu'il ait prêché comme un ange, il semble bien ; mais aucun scribe n'a conservé ses beaux textes, et de son écriture aucune relique ne subsiste.

De certitude absolue cependant, il fut saint, vénéré comme un saint, invoqué depuis le jour de sa mort avec une confiance accrue par le succès. Vertus héroïques, don de prophétie, don des miracles, révélation des cœurs, par là le moine quimpérois s'égale aux plus grands... et lorsque par trois fois au moins Rome est suppliée, selon toutes les règles canoniques, de reconnaître le culte immémorial décerné depuis six cents années au petit paysan de Saint-Vougay, lorsque le document définitif, irréfutable, est enfin produit, trente années passent et Rome se tait toujours !...

L'humilité du Cordelier s'effarouche-t-elle, même là-haut, de se voir proposé au culte de l'Eglise universelle ? Mais la contre-partie ne doit pas lui échapper : de « saint » il descendrait au rang de « bienheureux » ! Ou bien Rome en sa patiente sagesse a-t-elle voulu attendre la fin du sixième centenaire et faire de 1949 la date glorieuse de la Béatification tant désirée ? Faxit Deus !

L'EPOQUE

Lorsque Jean vient au monde, la France a pour roi Philippe le Hardi, fils de saint Louis. Quand il recevra le sacerdoce, la lutte entre le roi Philippe IV, dit le Bel, et le Pape Boniface VIII sera sur le point d'éclater. Quand il mourra, il précèdera d'un an dans la tombe le roi Philippe VI de Valois, qui depuis treize années soutenait contre l'Angleterre la guerre dite de Cent Ans. Période agitée, dont la Bretagne subit le contre-coup.

Sa dynastie régnante est française d'origine, issue de Pierre de Dreux, dit Mauclerc, qui a ceint la couronne ducale par suite de son mariage avec Alix de Bretagne, de la maison de Penthièvre. La mère d'Alix avait épousé en premières noces Geoffroi, fils du roi Henri II d'Angleterre, duc à cause d'elle sous le nom de Geoffroi II ; et son petit-fils Jean II, duc de 1286 à 1305, épousa Béatrix, fille du roi Henri III d'Angleterre ; double alliance qui explique, avec d'autres motifs, certaines sympathies et convoitises anglo-bretonnes.

Jean Discalcéat arrivant à Quimper en 1316, le duc est Jean III, qui après avoir régné de 1312 à 1341 et s'être marié trois fois, mourra sans héritier direct et laissera la succession aux disputes de sa nièce Jeanne de Penthièvre, fille de son frère cadet Guy, et de son frère puîné Jean de Montfort. Après un siècle paisible (1256-1341) la Bretagne va connaître les horreurs de la guerre de Succession, aggravées et continuées par celles de la guerre de Cent Ans. Notre Saint aura donc vécu dans la paix, à part les neuf dernières années : pas de turbulences néfastes de barons insurgés contre le duc, pas de luttes entre les ducs et le roi de France, leur suzerain, pas de désaccords entre la couronne et l'Eglise. Les lettres et les arts ont fleuri. Le commerce et la marine se déve-

loppent. Le Tiers-Etat peu à peu se forme et s'élève. La vie et la force nationale des Bretons s'affirme et resplendit. La foi s'étend et s'approfondit. Ce monde du XIV^e siècle n'est pas parfait ; mais quel progrès religieux cependant !

Le duc Jean avait ramené de la dernière Croisade deux Carmes, exilés du mont Carmel peut-être et les avait établis à Ploërmel. Un an avant la mort de saint Jean Discaleat, ils fonderont un beau couvent à Saint-Pol-de-Léon, et trente-cinq après, celui de Pont-l'Abbé, plus florissant encore. Les Frères Prêcheurs, du vivant même de saint Dominique, essaient vers la Bretagne, et dix-sept ans après sa mort ils sont à Morlaix (1238) et en 1254 Blanche de Navarre, femme du duc Pierre Mauclerc, les installe à Quimperlé ; la faveur des Montfort leur sera fidèle. Les Frères Mineurs ou Franciscains, dits aussi Cordeliers « à cause de la corde dont ils sont liés en guise de ceinture », étaient déjà cinq mille avant la mort du Séraphique, et cent mille dès le siècle suivant, siècle de notre Saint. La Bretagne compta bientôt sept couvents de l'Ordre : Quimper le premier (1232), puis Rennes, Nantes, Vannes, Dinan, Guingamp, Bourgneuf-en-Retz enfin en 1332 ; Landéan et Saint-Brieuc suivront au XV^e siècle. La branche franciscaine dite de l'Observance comptait alors cinq maisons nantaises de la « Province de Touraine-Pictavienne » et dix de la « Province de Bretagne », dont Morlaix, Landerneau et l'Aberwrach'h... (Récollets, Capucins et Conventuels datent, en bloc, du XVII^e siècle.) Bénédictins, Bernardins, Chanoines réguliers de Saint-Augustin, avaient précédé de longtemps les fils de saint François ; les Augustins arrivèrent à Carhaix peu après le bienheureux trépas de Jean Discaleat... L'institution monastique connut alors, chez nous, sa plus grande prospérité, temporelle et spirituelle.

Faut-il citer quelques noms qui émergent ? Des saints que notre moine a connus, de réputation ou par relations personnelles ? Saint Yves de Tréguier (1253-1303) mort l'année que Jean fut ordonné prêtre à Rennes ; saint Charles de Blois (1319-1364) né quarante ans après Jean, venu à Quimper en 1344 tandis que Jean y séjournait encore pour cinq ans ; et, si l'on veut bien, Salaun

l'innocent du Folgoat, né peu après l'arrivée (1316) de saint Jean au noviciat quimpérois et mort neuf ans après lui.

Que Salaun ait profité d'influences franciscaines, nous ne saurions l'affirmer ; au moins son esprit de pénitence, de pauvreté, de simplicité, et sa dévotion totale à Notre-Dame l'apparentent à l'idéal séraphique. Quant à saint Yves et à saint Charles, ne furent-ils pas l'honneur du Tiers-Ordre de la Pénitence ? Et vous vous rappelez certainement la noble scène que dom Lobineau rapporte à leur sujet. Charles de Blois avait « obtenu de l'Evêque de Tréguier une portion d'une côte de saint Yves, dont voulant enrichir son comté de Penthievre, il en fit présent à l'Eglise de Notre-Dame de Lamballe et portant lui-même la relique, pieds nus, en procession, tant en l'église des Augustins de la même ville qu'à celle de Notre-Dame qui sont assez éloignées l'une de l'autre. Cependant la peine ne le rebuta point, quoiqu'on ait remarqué qu'il avait les pieds tout en sang dès les Augustins. Le même prince, peu avant la bataille d'Aurai (29 septembre 1364, où il fut tué), étant à Rennes, mit d'autres portions des mêmes reliques dans l'Eglise Cathédrale, dans celle de Saint-Georges, et dans celle de Saint-Melaine, où il les porta lui-même, trois jours consécutifs, en procession et les pieds nus. » Charles, prince du sang royal de France, tertiaire comme son aïeul le roi saint Louis et prisonnier de guerre comme lui, revendiquant au prix de son sang l'honneur de porter les ossements de son frère aîné en saint François, le recteur haillonneux de Trédrez et de Louannec ! Et puis — mais n'allez-vous pas reculer de dégoût, oubliant que les voies des Saints ne sont pas nos voies et que les demeures sont nombreuses au Paradis ? — le duc, le recteur et le moine franciscains, unis par la pratique des mêmes vertus héroïques, donnèrent à la noblesse, au clergé et au peuple cet exemple singulier d'une mortification pour vous indésirable : précurseurs de saint Benoît-Joseph Labre, ils ne détruisirent jamais les insectes exerçants de leurs cilices et autres vêtements ; avec bonhomie et patience, avec amour ils les remplaçaient dans l'étoffe... Mais jamais aussi, aucun des trois

Bienheureux ne passa la moindre bestiole à ses compagnons, Dieu le voulant ainsi...

Et pour esquisser une dernière preuve, funèbre mais irrécusable, de l'union des cœurs bretons dans l'affectueux respect et la confiance fraternelle ou filiale professés à l'endroit des religieux et de leur vie édifiante, nous la prendrons dans le monde de chrétiens de toutes conditions qui voulurent reposer, après leur mort, dans les églises des couvents. Charles de Blois aux Cordeliers de Dinan ; ses amis les quimpérois tombés avec lui en défendant sa cause, aux Cordeliers de Quimper : seigneurs de Plœuc, de Poulmic, de Languéouez, de Liscuz, etc... ; Hervé du Juch, compagnon de Du Guesclin en Espagne ; les Tyvarlen, plus tard marquis de Molac, comtes de la Chapelle, alliés aux Montmorency, les Guengat, les Trohannet, du Quillio, Trémillec, Saint-Alouarn ; et les magistrats du Présidial et les Regaires, les Conseillers du Roi, les Avocats ; quatre évêques ; des fournisseurs et les employés du couvent ; des tertiaires de tout rang... avec les religieux dont ils avaient aimé les vertus, ils voulaient reposer là, auprès des reliques de la Vraie-Croix, de saint Louis d'Anjou, du petit paysan de Saint-Vougay grand devant Dieu : ils mettaient leurs tombes sous la garde de l'humilité et de la pénitence, persuadés que le jugement du Tout-Puissant leur serait alors plus doucement miséricordieux.

Ainsi la Bretagne du moyen-âge finissant donnait au Seigneur un spectacle, parmi d'autres, qu'il pouvait montrer à ses Anges avec une certaine fierté paternelle.

JEUNESSE

Ce bénit enfant, que le peuple chrétien devait appeler en toute révérence et amour Jean Sans-Souliers, fut mis au monde environ l'an de grâce 1280, soit plus probablement 1279, peut-être au diocèse de Rennes de parents Léonards (ainsi le pensait maître Jean Baujouan, syndic temporel des Cordeliers de Quimper au ^{xvii} siècle, qui ne donne pas ses preuves) mais plutôt, parce que la tradition orale est moins faillible que l'opinion influençable d'un seul annaliste, sur la paroisse de Saint-Vougay, à trois lieues de Lesneven, à trois lieues de Saint-Pol-de-Léon, deux villes fameuses et de gloire diverse, la première méritant sous la Terreur le titre de « citadelle du fanatisme », la seconde, toujours digne de son antique auréole de « cité sainte du Léon ». Alors déjà Saint-Vougay se peuplait de manoirs nobles — une vingtaine en 1426, et la paroisse compte aujourd'hui un millier d'âmes. Le plus ancien était Kéréneec, demeure de Tanguy du Châtel, descendant de saint Tanguy le meurtrier qui avait décapité sainte Haude, sa dévote et charitable sœur, pour un faux soupçon de péché : mais Tanguy détrompé déplora sa faute et fit pénitence, Haude se recapita elle-même, consola son frère et mourut de nouveau en souriant... Après les du Châtel viendront les Barbier de Kerjean, « semblables aux géants qui bâtirent la tour de Babel » ; ils bâtiront le château dont les restes imposants charment encore le visiteur, étant, disait le roi Louis XIII, « de si belle et si magnifique structure qu'il sera digne de son recueil et séjour, si ses affaires l'appellent en Bretagne », ce qui n'arriva point. C'est Olivier de Kerjean qui s'en fut devers le roi, laissant au manoir sa femme Franseza, aux prises avec les tentations d'un petit duc entreprenant. Comment Franseza, nouvelle Haude moins

le martyr, déjoua les calculs du pauvre homme et l'enferma dans la plus haute tour jusqu'à l'arrivée de l'heureux mari monté sur le cheval infatigable Penn-ru (tête rouge) qui abattit ses vingt lieues par jour pendant toute une semaine, la fable n'est pas de l'histoire du petit Jean, futur Bienheureux ; mais elle enseigne que la vertu, à Saint-Vougay, était incorruptible.

Donc, au pays de Léon certainement et d'origine léonarde, à Saint-Vougay selon la tradition (1) vivaient un paysan « médiocrement moyenné des biens de ce monde », mais juste et craignant Dieu, et sa femme pieuse et de grand mérite. Déjà un enfant leur avait apporté une première bénédiction céleste, lorsque la vaillante mère conçut avec plus de danger. « On dit qu'elle désira manger d'une certaine espèce d'oiseau qui ne se trouve pas en ces quartiers, et allait ce désir tellement augmentant, qu'elle courait risque de perdre son fruit ; mais Dieu la préserva extraordinairement, car un jour, comme elle était en sa chambre, avec quelques siennes voisines, un oiseau tel qu'elle désirait, entra dans la chambre et se laissa prendre aisément, dont elle satisfait son appétit. » Possible, le recteur de l'endroit, à qui le fait ne put manquer d'être rapporté, redit à cette occasion la parole qui avait salué l'entrée en ce monde d'un autre Jean, le plus grand des hommes : « Que pensez-vous que sera cet enfant ? » Possible aussi, un sourire fut toute sa réponse, car gens d'église passent pour peu crédules... Enfin, le petit fut baptisé (2) et « nommé sur les sacrez Fonds, Jean, et par humilité voulut toute sa vie être nommé Iannic, qui est un diminutif de breton de Jean, comme qui diroit Petit-Jean. » Des auteurs écrivent Iannic, d'autres Jeannic ; actuellement les Yannik et les Jean-ik ne sont pas rares, en Léon et en Cornouailles ; n'instaurons point de contestation entre les deux formes du diminutif.

(1) On dit à Saint-Vougay, en 1942, que saint Jean naquit au bourg, à l'endroit où demeure la famille Mons-Pot. Cette maison et les terres dépendantes appartenaient jadis à la famille de Coatgoureden, de Ker-jean.

(2) L'église actuelle, pour sa partie la plus ancienne, date du xvii^e siècle. Elle ne possède ni reliques ni statue de saint Jean.

Mais voici un scrupule : pourquoi ce nom de Jean ? Une chapelle de Saint-Vougay est dédiée à Saint Jean, d'où un surcroît de dévotion paroissiale pour l'ami du Sauveur... Sans parler des préférences familiales probables. Il est certain que notre Saint honorait et aimait fort son nom de baptême ; ses supérieurs le lui maintinrent quand il fut entré en religion, et il n'est connu sous aucun autre.

Avant d'avoir atteint l'âge de vingt ans, Yannik ayant perdu sa mère après son père, se retira chez un de ses parents du côté maternel, homme fort riche mais fort dépourvu de sens chrétien : un maçon, qui n'ignorait pas le travail du bois. Ensemble ils travaillèrent, le jeune homme voulant « éviter oysiveté et gagner son pain à la sueur de son front. Il se plaisait extrêmement à faire des Croix, à les élever es carrefours et croix-chemins, et à bâtir des ponts et arcades sur les ruisseaux et torrents pour la commodité du public », pèlerins et voyageurs. Une tradition populaire enseignait que le chrétien doit prendre à la lettre la prophétie concernant saint Jean-Baptiste, qui aurait préparé non pas seulement les voies des âmes, mais les chemins de leurs corps, pour donner accès au Sauveur ; il aurait de ses mains aplani les lieux escarpés et rectifié les sentiers. De même son disciple, qui n'était pas sans connaître par oui-dire les pèlerinages méritoires de Saint-Pierre de Rome, de Saint-Nicolas de Bari (à Quimper, rue de la Rampe et place Mezgloaguen, une chapelle de Saint-Nicolas fut édifée pour desservir le cimetière du même nom), de Saint-Jacques de Compostelle, de la sainte Hiérusalem, etc., et il avait vu passer dans les environs les milliers de Bretons qui chaque année accomplissaient le *Tro-Breiz*, pèlerinage aux sept évêchés des Pères de la Patrie : saint Corentin, saint Paul Aurélien, saint Briec, saint Tugdual de Tréguier, saint Samson de Dol, saint Malo, saint Patern de Vannes. Dans la mesure de ses forces, il facilitait le rude voyage à ses compatriotes.

En même temps il travailla si bien pour « la clientèle » qu'il aurait pu gagner « de grands deniers et se mettre à son aise » sans négliger cependant de répandre l'aumône dans le sein des pauvres. Mais dès lors il avait

choisi d'épouser Dame Pauvreté. Or, tandis que son cousin se réjouissait de l'aide habile et fervente qui lui permettait d'accroître son trésor personnel, voici que la voix de Dieu retentit, de plus en plus forte, dans le cœur du jeune artisan : — « Je veux, disait-elle, estre servy de toi et te faire instrument du salut de plusieurs. Abandonne le siècle. Embrasse l'état de cléricature, et te dédie au service de mon Eglise ». Yannik écoutait, priaît, conservait toutes ces choses en son cœur, et travaillait sans révéler son secret. Convaincu à la fin que Dieu l'appelait, il résolut d'obéir et il s'en ouvrit au cousin, au patron qui le prit fort mal, et que le diable de l'avarice et de l'impiété ne manqua pas de « susciter » contre le dévot. Railleries et moqueries, menaces et persécutions, Jean supporta tout sans broncher. Et pourtant nous pouvons juger de l'excès de l'opposition par la suite du récit : « Dieu punit grièvement ce nouveau Satan. Il perdit tous ses biens, devint ladre (*lépreux*), et plusieurs de ses fils avec lui qui avaient été fort beaux garçons jusque-là, et enfin, qui pis est, il mourut excommunié et, comme tel, fut enseveli en terre prophane, comme un chien. » Jean l'avait quitté avant cette triste fin.

« Il s'en alla à Rennes pour tâcher de s'y rendre capable de recevoir les Ordres sacrez. » C'est là qu'il étudia, « comme il est croyable », ajoute le prudent Albert Le Grand. Pourquoi Rennes plutôt que Saint-Pol ou tout autre ? Faute de documents, deux hypothèses se présentent : ou bien, par la famille Tanguy du Châtel, de Kéréneec en Saint-Vougay, Yannik connaissait au moins de nom l'évêque Guillaume de la Roche-Tanguy (toutefois si la ressemblance des noms peut l'insinuer) et en tout cas Guillaume ayant couronné le duc Jean II, avait de ce chef quelque renommée en Léon ; ou bien encore le désir d'apprendre « ès escolles » du couvent des Franciscains, très réputé pour la science et pour la sainteté de frère Raoul, professeur de théologie et d'écriture sainte, qui avait eu saint Yves comme élève — et aussi pour la protection dont l'honorait le successeur de l'évêque Guillaume, frère Jean de Semois, sacré en 1298, franciscain comme frère Raoul. Cet évêque Jean, Français du pays de Sens, était un des plus éminents personnages de son

temps, plusieurs fois légat du Pape, confesseur de Benoît VIII, éminemment dévoué à la cause de canonisation du roi Saint Louis, et mort évêque de Lisieux en 1302.

Comme on sait, l'institution des Séminaires, ordonnée par le Concile de Trente (1564) ne put être effectuée au diocèse de Léon qu'en 1680. Jusqu'alors les clercs, s'ils avaient quelques ressources, s'expatriaient et suivaient les cours des Universités fameuses ; dès 1317, cinq bourses avaient été fondées par Galeran pour les pauvres étudiants de l'Evêché de Cornouailles qui voudraient poursuivre leurs études à Paris. Mais la plupart ne pouvaient apprendre les éléments du latin, la théologie morale et la liturgie que dans les presbytères, consacrant une partie de la journée aux travaux des champs, étudiant en breton les auteurs classiques, et devenant prêtres sans avoir appris le français. Des examens obligatoires précédaient les ordinations, les juges étant des commissaires nommés par l'évêque. Il est facile d'imaginer les lacunes d'une telle formation.

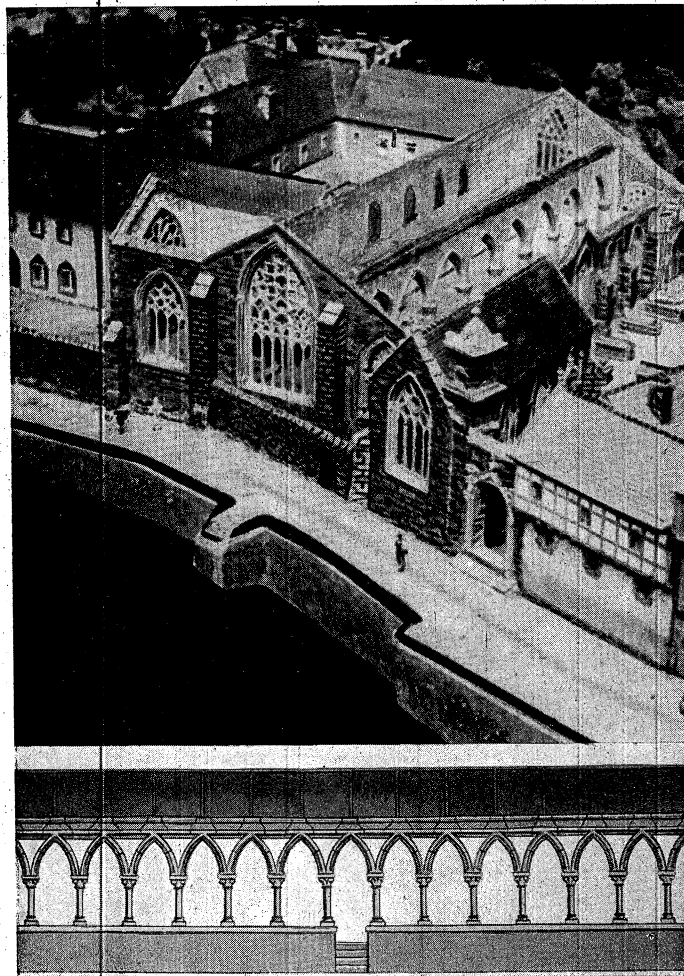
Aussi les chapitres des cathédrales et les monastères eurent à cœur, dès le moyen âge, d'ouvrir des écoles cléricales où les élèves apprenaient, avec les sciences sacrées et profanes, l'apostolat et la piété ; ils servaient leurs maîtres à l'autel, assistaient avec eux au chant de l'office divin, et s'appliquaient à suivre leurs exemples.

Jean de Saint-Vougay ayant renoncé à son patrimoine, les évêques de Rennes Jean de Semois et ses successeurs Gilles et Yves le prirent à leur charge à titre de « familier » et le placèrent à l'école du Chapitre, pendant quatre ou cinq ans, les leçons de frère Raoul ne lui étant d'ailleurs pas interdites. L'évêque Yves l'ordonna prêtre en 1303, et tout de suite apparut son esprit religieux, « vivant en une grande austérité, simplicité et sainteté. Il jeûnait trois fois par semaine au pain et à l'eau, était simplement et pauvrement vestu (honnêtement toutefois), visitait et assistait les malades et faisoit beaucoup d'autres œuvres de piété. » Au total, pour le ministère, un prêtre auxiliaire, ou autrement dit un prêtre « habitué », muni des pouvoirs sacramentels, mais sans juridiction. Le grand nombre de prêtres, à cette époque, permettait cette sorte de noviciat avant de recevoir « charge

d'âmes » et les avantages pour le ministère sacré ne manquaient pas, en dépit d'inconvénients possibles.

Les paroissiens pouvaient ignorer les jeûnes fréquents et rigoureux du jeune prêtre ; son zèle charitable n'échappait pas à leur attention reconnaissante. Le vénérable chapitre — dix-huit chanoines qui tenaient fermement à l'observation des lois canoniques — s'applaudissait des succès surnaturels de son élève. L'évêque ne tarda pas à connaître, par son Conseil ou par lui-même, les vertus et le savoir-faire du prêtre léonard « incardiné » à son diocèse ; il décida de le nommer recteur. « Ayant découvert ce trésor caché sous la poussière d'une grande humilité », rapporte Albert Le Grand « (il) ne put endurer que la lumière demeurast davantage sous le muids, mais la voulut élever sur le chandelier pour éclairer toute l'Eglise ; il le fit venir en son manoir et le nomma recteur d'une paroisse de son diocèse, que le bon personnage fit difficulté d'accepter ; l'Evesque le lui com-manda par obédience : il en prit donc possession. »

C'était le dimanche dans l'octave de l'Ascension, 19 mai 1303, à Saint-Grégoire, près Rennes ; ce jour même, au Minihi-Tréguier, mourait saint Yves, recteur de Louanec.



Le couvent des Cordeliers de « Kempercorentin »
et le cloître (reconstitution)

RECTEUR

Faut-il voir une prédilection des chanoines pour Jean de Saint-Vougay, dans le choix de la paroisse Saint-Grégoire ? Celle-ci en effet dépendit du Chapitre de Rennes, du XI^e au XVI^e siècle, et il est inconcevable que l'Évêque eût nommé un sujet, même méritant, au rectorat qui conférait au pasteur le titre de chanoine, malgré l'opposition ou seulement le mécontentement des chanoines « en corps ». Aux portes de la ville, il eût été malséant d'instituer une cause de discorde ecclésiastique et donc de dommage pour les âmes. Ainsi Jean entra dans le ministère paroissial avec la triple faveur de l'évêque, du chapitre et des paroissiens. Il ne pouvait rêver meilleurs auspices. Au surplus, il ne négligea rien pour s'en rendre de plus en plus digne.

Son modèle fut saint Yves. Celui-ci, du jour qu'il eut pris l'habit du Tiers-Ordre de Saint François, au couvent de Guingamp, « s'accoustra d'une robe de grosse bure grise et d'un capuchon de mesme étoffe, si vile et si commune que l'aune ne coûtait que deux sols six deniers ; et pour toute chaussure, portoit des sandales comme les frères Mineurs. » Jean fit de même, à cette réserve près, qu'il supprima bas et sandales, marchant pieds nus par tous chemins en toute saison, selon le chapitre deuxième de la Sainte Règle franciscaine, prise à la lettre : « Que ceux qui n'y sont pas forcés par la nécessité, ne portent pas de chaussures. » Comme saint Yves, il se dépouilla souventes fois de son vestiaire pour couvrir les misérables rencontrés, ne laissant à aucun ecclésiastique le soin d'être plus pauvrement habillé. Comme saint Yves, qui donnait tout, et la rente de son patrimoine, soixante livres par an, « qui en ce temps-là faisait une bonne somme », ainsi le recteur de Saint-Grégoire, « homme

aussi austère et d'aussi peu de dépense, aurait pu mettre de l'argent en réserve, si l'avarice eût eu sur lui le même empire que sur d'autres » ; « mais il se regardait comme le moindre d'entre les pauvres de sa paroisse ; et persuadé que le bien de son église était à eux, il le leur donnait tout, et libéral envers eux, il s'oubliait souvent lui-même. » A Rennes, nous l'avons vu, il jeûnait au pain et à l'eau trois jours par semaine : comme avait fait saint Yves à partir de 1289, sans préjudice des jeûnes prescrits par l'Eglise.

Pendant ses absences, saint Yves se faisait remplacer par le vicaire Geoffroy Jupiter. Le curé-chanoine Jean avait pour suppléant son propre frère, peut-être vicaire de la Chapelle-des-Fougeretz, qui était une trêve de Saint-Grégoire. Et ces absences, pour l'un comme pour l'autre saint, avaient souvent le même motif honorable et onéreux : préparer par la prédication et la confession les « tournées » ou visites pastorales de l'évêque. Saint Yves recevait bien un cheval par ces rudes journées, son archidiaque ou son évêque le voulant ainsi ; mais il le faisait monter par son clerc, lui-même suivant à pied (mais chaussé). « Il s'adonnait avec telle ferveur et attention d'esprit à ce saint et apostolique office que souvent il en oubliait le boire et le manger ; et, étant de retour au logis, le soir, après avoir presché tout le jour, ne se pouvait presque tenir sur bout tant il était faible. Le monde courait après lui de paroisse en autre, pour entendre ses admirables sermons, comme d'un Apôtre. » Si Jean par son éloquence comme par sa sainteté n'avait pas été un digne émule du saint trégorrois, il est peu croyable que les évêques successifs de Rennes lui eussent continué pendant treize ans — treize ans, encore comme saint Yves — la mission toute de confiance qu'à travers le diocèse il remplit, malgré sa jeunesse, par amour pour les âmes. Il n'est pas besoin d'insister sur la fatigue et l'épuisement des longues marches, sur les routes abruptes et moins entretenues que les nôtres, des instructions qui les suivaient, des séances de confessionnal, des visites aux malades, — les pieds nus saignants, sans remède, la faim jamais satisfaite, l'humeur toujours contrainte au sourire. Si autrefois Jean à Saint-Vougay avait pris, au sens maté-

riel, le rôle du Précurseur, aplanissant et rectifiant les voies devant le Seigneur, et s'il y avait récolté plus de fatigues que de bénéfices, que dire de son ministère spirituel de précurseur épiscopal chargé, tout uniment, d'opérer à temps les conversions nécessaires !

L'an de grâce 1316, le curé de Saint-Grégoire considéra qu'il avait équitablement payé sa dette au diocèse qui lui avait procuré les études et l'ordination sacerdotales, et qu'il était temps d'obéir à la voix intérieure qui l'appelait à suivre le Maître de plus près, par la vie religieuse. Depuis près de vingt ans, il avait sous les yeux les exemples des frères Mineurs. Il s'exerçait, surtout depuis treize ans, à imiter leur vie de prière, de pénitence et d'apostolat. Il savait, à n'en pouvoir douter, que chez eux il trouverait la perfection, but ultime de la volonté de Dieu sur lui. Il devait partir. Déchirement pour son âme affectueuse ? Cela ne comptait pas. Chagrin des paroissiens ? Il dure, le plus souvent, jusqu'à l'arrivée du nouveau pasteur, si même... Le plus douloureux serait de peiner l'évêque, qui pourtant ne pouvait pas s'opposer absolument, mais qui avait donné au curé-missionnaire tant de marques de son affection !

Le prélat était alors Alain, de l'illustre famille de Châteaugiron, précédemment trésorier de l'église de Rennes, chanoine, et secrétaire du duc Arthur II. Homme de foi profonde et de grand cœur, son âme était tout accordée avec celle du saint recteur.

Jean se présenta donc à l'Evêché. Il fit part au prélat de son désir d'embrasser incontinent la Règle du séraphique Père saint François. Il lui en demanda congé. Alain de Châteaugiron, connaissant bien quel trésor il allait perdre et le diocèse, pleura amèrement. Mais comment résister à la volonté divine et au droit du prêtre ? Il accepta la démission ; Jean « luy remit entre mains son bénéfice ». Et l'évêque voulut faire déborder en cet instant suprême, la mesure de bonne grâce et verser un baume sur la blessure du cœur :

— Voulez-vous, cher messire le recteur, me donner une dernière joie, amère cependant ? Je nomme votre frère à la paroisse que vous quittez.

— C'est trop de bonté, Seigneur évêque, et je ne saurais assez vous remercier. Mais, pardonnez ma franchise, laissez-moi vous supplier de n'en rien faire.

— Nul n'y trouverait rien à redire, je vous assure. Pendant treize ans vous avez travaillé sans récompense, on le sait ; personne ne songera même à quelque népotisme.

— Sans doute. Mais il est l'heure de révéler ici dans le secret, quelques défauts qu'il me faut reconnaître en mon frère et qui m'obligent à vous prier de n'abandonner pas mes brebis à un tel homme.

Lorsque Jean eut manifesté ce que, par crainte de médisance, il avait tenu secret jusque-là, l'évêque le crut et ils parlèrent sans doute un peu de l'avenir nouveau, soudainement éclairé.

— Vous entrerez aux Frères de notre ville, mon fils ? Bien dévote maison, où fleurissent toujours la pauvreté et l'humilité bien-aimées de saint François ! Nous serons charmé de ne vous perdre point tout à fait.

— Seigneur évêque, c'est bien au Père Gardien que je demanderai le saint habit. Mais c'est une tradition constante, dans l'Ordre séraphique, de diriger les postulants vers le noviciat de la contrée dont ils sont originaires, surtout s'ils parlent l'idiome particulier des habitants.

— Eh ! bien, mon fils ?

— Léonard et fils de Léonards, breton bretonnant depuis mon enfance et Yannik à jamais, je serai envoyé tout naturellement au noviciat de la Custodie de Bretagne, et non pas à celui de la Province franciscaine de Touraine, dont dépend notre Custodie.

— Et Kempercorentin vous gardera ensuite, et nous aurons peu de chance de vous entendre dans nos paroisses, où votre voix a retenti comme celle du Baptiste devant le Messie...

— A la volonté de Dieu, Seigneur évêque, avec votre permission.

Alors l'évêque Alain, ayant tendrement embrassé frère Jean lui donna son congé et sa bénédiction. Ils ne devaient plus se revoir en ce monde... s'il faut en croire le silence des écrits.

LE COUVENT DE « KEMPERCORENTIN »

En ce temps les frères Mineurs se contentaient généralement de pauvres demeures adossées à quelque chapelle sans ornementation. Or, le couvent de Quimper, premier fondé en Bretagne, avait une superficie étendue, un cloître ogival élégant à colonnettes de granit, une belle église de 126 pieds de long, composée d'une seule nef et d'un seul bras de croix, avec plusieurs autels et chapelles : celles de la Conception, celle des Seigneurs du Juch, de Notre-Dame des Vertus (ou Miracles), de Saint-Bonaventure, de Saint-François d'Assise, et Saint-Antoine de Padoue, devant laquelle sera enterré Jean de Saint-Vougay. Pourquoi ? Parce que le couvent avait été bâti pour les Frères Hospitaliers du Temple, ou Templiers de Saint-Jean de Jérusalem. Chargés de garder la ville, ils s'étaient établis auprès des remparts, sur le fief épiscopal, au confluent de l'Odét et du Stéir, puis ils quittèrent Quimper, on ne sait pas pour quelles raisons, bien avant la destruction de l'Ordre par Philippe le Bel. Lorsque le Français Raynaud, franciscain, nommé évêque de Cornouailles par la faveur de Philippe-Auguste, revint du double pèlerinage de Bari et d'Assise, il était décidé à donner les bâtiments des Templiers aux frères Mineurs, à charge pour ceux-ci de les approprier à leur usage et de reconstruire l'église tombée en ruines, avec le cloître.

Ce n'était pas sans peine que les évêques avaient pu conserver cette partie de leur domaine. En 1209, par exemple, Guy de Thouars, duc de Bretagne du chef de sa femme la duchesse Constance, tenta d'élever une « maison » — une forteresse — à l'angle formé par les deux rivières au-dessus de leur confluent, occupant tout l'espace du futur enclos de Saint-François : évidemment la place offrait un intérêt stratégique de premier ordre.

Mais le duc empiétait sur les droits de l'évêque Guillaume, qui en appela à son métropolitain, l'Archevêque de Tours, alors en visite pastorale en Bretagne. Le Synode de Rennes trancha le différend : la maison serait couverte, mais resterait en l'état où elle était. Guy de Thouars accepta la sentence, n'en fit rien, et reprit même le travail interrompu. Du coup l'Archevêque jeta l'interdit sur ses terres ! Il se soumit et laissa démolir la forteresse : l'évêque fit servir les matériaux à bâtir la chapelle de Notre-Dame du Guéodet, à l'angle de la rue des Boucheries et de celle du Guéodet (démolie vers 1820). Cinquante ans après la mort du bienheureux Jean, et encore en 1452, la dispute s'éleva de nouveau entre les ducs et les évêques : Rome chaque fois dirima le litige au mieux des intérêts de chacun et de la ville.

L'enjeu en valait la peine : le terrain, de près d'un hectare, comprenait presque le quinzième de la Ville-Close !

Les bâtiments conventuels étaient restaurés et l'église consacrée en 1234, « au temps de très illustre prince Pierre de Dreux, duc et comte de Bretagne », fâcheusement surnommé Maclerc pour certains démêlés avec le clergé, mais enchanté de combattre le clergé par la noblesse, et celle-ci par celui-là. S'unir à Raynaud et aux principaux seigneurs de Cornouailles pour fonder le couvent, c'était se faire pardonner dols et meschiefs, sans risquer de fortifier les premières familles du pays ou de rehausser les privilèges de l'évêque et du chapitre. Pierre Maclerc put doter Saint-François, peu ou prou, sans danger pour sa politique et pour le duché...

Le principal bienfaiteur, « fondateur temporel » fut « le très illustre et généreux baron de Pont (*Pont-l'Abbé*) qui aimait beaucoup l'Ordre ». C'était le plus grand seigneur de Cornouailles, avec le vicomte du Faou. Il donna beaucoup, et la charité publique fit le reste. On imagine les frais ! Comme devait dire plus tard saint François de Sales, il est incroyablement combien il faut dépenser pour mettre les religieux en état de pratiquer la pauvreté. Un hectare à clorre de murs solides, les bâtiments conventuels, le calvaire, l'église et le cloître, le mobilier liturgique et autre... et un entretien d'autant plus diligent que la sécurité de la ville pouvait dépendre plus étroitement

de la solidité plus ou moins renforcée des murailles sud et ouest de la clôture, qui formaient là le rempart du fief épiscopal... en vérité les cabanes d'Assise étaient dépassées !

Au sud, le parc Costy (le Champ-de-Bataille actuel) sépare l'Odét du couvent. A l'ouest, le Stéir coule le long du rempart, baignant le pied de la forteresse jadis litigieuse, avec ses tours rondes et ses courtines sûres d'elles-mêmes, avec son moulin à eau auquel on accédait par un chemin couvert et par un escalier pratiqués dans l'épaisseur des murs. Plus tard, devenu propriété particulière, le rempart se couronnera de grands arbres, le lierre le tapissera de son austère opulence, la valériane et le lilas l'envelopperont de leurs grappes nuancées... jusqu'à ce que, vers 1860, la pioche des terrassiers, victorieuse de la poésie des choses et des souvenirs, vienne desceller les pierres historiques et tracer un quai morne... Au nord, le mur, percé pour la porte Sainte-Claire, bordait le jardin et le cimetière et s'arrêtait à la rue des Frères-Mineurs (dite porte Saint-François) sur laquelle s'ouvrait la porte Saint-François, entrée principale du couvent, dans le mur est. Derrière, l'église et les chapelles attenantes, le calvaire et le cloître, et, séparés du rempart sud par une cour, les bâtiments conventuels, sans faste. Les deux portes étaient à l'usage du public, qui traversait à son gré la propriété, pour aller de l'actuelle rue des Halles (rue Astor) à la rue Saint-François.

Les seigneurs du Juch obtinrent de construire leur chapelle juxta l'église ; les orfèvres, bienfaiteurs de la chapelle Saint-Bonaventure, l'appelèrent Saint-Eloi ; la chapelle des Agonisants (1) en apprentis à l'église, annonçait

(1) M. de Blois, lorsque la démolition du couvent en 1845 enlevait jusqu'aux vestiges des chapelles, écrivait de celle des Agonisants : « Les lugubres pensées que devait réveiller ce temple, dont chaque pavé était la pierre d'un tombeau, n'en éloignait pas la pompe du siècle. La dernière messe y amenait chaque dimanche le beau monde quimpérois. Sur les onze heures, les cavaliers attendaient, dans la cour Saint-François, le moment d'offrir la main aux dames pour les aider à descendre ou à remonter dans leurs carrosses ou dans leurs chaises, et à l'issue de l'office, la promenade du *Parc-ar-Hosty* était animée par l'affluence de ce que la noblesse et la bourgeoisie comptaient de personnes élégantes, par l'étalage de ce que la mode offrait de brillantes nouveautés. »

par ses glas le prochain trépas des amis du couvent. Dans les tombes et les enfeus, nobles et roturiers attendaient fraternellement la résurrection des corps, bercés par les psalmodies monastiques. Les Cordeliers prenaient part aux joies et aux peines de la cité comme des familles. Ainsi lorsque le Présidial (tribunal civil et criminel pour les juridictions de Guéméné, Coatfao, Pratanras, du Hilguy et du Plessis-Ergué) fut placé à Quimper, la ville demanda aux Cordeliers de louer aux magistrats pour leurs audiences et bureaux une partie des locaux conventuels, offrant la redevance annuelle de douze écus. Jusqu'à ce que le Présidial eut construit, simplement, et moyennant que tout un côté du couvent lui fût cédé, avec soixante pieds du jardin, le tout pour 300 livres par an. L'affaire, commencée vers 1580, était déjà finie en 1681 : un siècle ! des procès ont duré davantage. Longtemps une grande chambre fut celle du Conseil ; une autre, le Parquet des gens du Roi ; en outre, le libre passage par les cloîtres était assuré, et le réfectoire monastique avait été salle d'audience !... Au Présidial provisoire, en 1601, c'est-à-dire au Couvent, siégèrent les Etats de Bretagne, pour la première et dernière fois à Quimper.

Faut-il rappeler trois faits de guerre (si l'on ose dire) qui troublèrent après la mort du Bienheureux la paix franciscaine ?

Fin mars 1514 les bourgeois de Quimper « profitèrent » de l'enterrement de Guillaume Le Goaraguer (d'une famille établie en ville dès le temps de saint Jean) pour courir sus aux chanoines et favoriser les Cordeliers. Guillaume avait désiré être inhumé au Couvent. Sa femme et ses enfants préférèrent pour lui la cathédrale. Les chanoines s'y prêtèrent, pour honorer le maître tailleur de pierres qui pendant quarante ans avait dirigé les travaux à l'église. A coups de bâtons et de cierges, les bourgeois assaillirent le vénérable chapitre, avec des cris de mort, renversèrent la croix et le cercueil, chassèrent de la cathédrale les chanoines... tandis que les Cordeliers assistants priaient en silence. Il convient d'ajouter que les confréries d'artisans prétendaient au droit de faire célébrer les offices de leurs fondations aussi bien à la paroisse ducale, Saint-Mathieu, ou chez les frères Mineurs, qu'à la

Cathédrale elle-même : d'où résistance des chanoines, presque tous de la noblesse et comme tels moins populaires que les moines ! La lutte des classes est, on le voit, antique et multiforme.

Le 28 septembre 1589, l'union du peuple et des Cordeliers se manifesta par les armes, par une quasi-sédition. Le sieur du Laurens, sénéchal du Présidial, prétendait contraindre les Quimpérois à reconnaître pour roi Henri de Navarre (Henri IV) encore protestant. Restés neutres jusque-là, mais plus favorables à la Ligue catholique qu'aux docteurs réformés, les habitants se soulevèrent. Les moines marchèrent avec eux sur le Présidial leur voisin, arquebuses menaçantes. Le sénéchal s'en fut à Rennes, sans dommage... Mais cette fois, le Chapitre était d'accord avec le peuple et le couvent : la religion, d'abord ; le roi ensuite, et s'il professe la religion catholique ! L'histoire ne dit point cependant que les chanoines aient pris part à l'émeute. Comment auraient-ils approuvé ce Jacques Laurens de la Motte, qui osait bien déclarer : « Quand le roi serait un diable incarné, qui aurait les cornes aussi longues que les bras, je serais toujours son serviteur ! »

Trois ans plus tard, le maréchal d'Aumont vint assiéger la place pour le roi. Le blocus fut complet, et la ville attendait l'assaut à l'endroit le plus faible, qui était « les jardins du couvent de Monsieur Saint François ». On y creusa des retranchements ; on y travailla jour et nuit ; nobles et manants et franciscains se dépensaient... mais d'aucuns, impatientes de se rendre, refusaient fascines, hommes et outils, et la besogne n'avancait pas. D'autant que le maréchal ayant posté petits canons et longues arquebuses sur le mont Frugy, face au couvent, faisait tirer incessamment. Il arriva que le Gardien, un gentilhomme léonard du nom de La Villeneuve, fut blessé au talon et en mourut deux mois après, et qu'un jeune garçon reçut une balle par derrière. « Ce fut tout le mal que firent » les assaillants, conclut le chroniqueur. Ce qui n'empêcha pas la ville d'accepter Henri IV converti et même le sénéchal du Laurens remonté sur son siège !

La fin du XVII^e siècle ne fut pas sans marquer un déclin de la popularité franciscaine. Les mœurs ont changé, et

les fortunes aussi. La foi perd sa vigueur. Les familles de qualité ont passé à d'autres préférences. Un témoignage est fourni par les Nécrologes de l'église : jadis quinze membres de la maison de Quélen reposaient ensemble « chez Monsieur Saint François » et de 1681 à 1787, à peine quelques noms de Saint-Alouarn, de Bobet de Lanuron, celui du nabab René de Madec, enrichi aux Indes, rappellent les gloires passées. Peu de moines, du reste, six en 1758, cinq en 1790... pour vingt-trois cellules dont dix en ruine à cette dernière date ! Lorsque le serment schismatique fut exigé par l'Assemblée Nationale, le supérieur François Charpentier, un Quimpérois de Saint-Mathieu, refusa d'abord le serment et fut enfermé aux Capucins d'Audierne, où il jura, le 1^{er} octobre 1792 : il était dans sa soixante-treizième année et infirme. Son confrère Charles Gigou avait juré à Quimper dès le 23 janvier 1791 ; il en fut récompensé par le vicariat de Concarneau, d'où il se rendit à Lorient. Le sacriste François Lenglé, quarante-six ans, refusa le serment et s'exila par Bénodet en Espagne, le 2 de juillet 1792 (1). Du père Michel Déniel et du frère lai François Lalaison qui avait soixante ans, aucune autre mention n'est connue... sauf que le frère mourut à Saint-Evarzec, près Quimper, à 64 ans. (En 1807, le P. Charpentier vivait encore à Quimper.)

Telle fut la pauvre fin des successeurs des Saints. Mais, jusqu'au bout, et lorsque la misère obligeait à louer à des habitants du terrain et des bâtiments conventuels, la vie fut digne. Ainsi M. Bigot père, architecte diocésain, rapporte le trait suivant : — « Il y avait des artistes et des hommes d'étude et de science, parmi les Cordeliers de Quimper. L'un des derniers moines de ce couvent était un oncle maternel de mon père, qui avait reçu de lui des leçons, lorsqu'il était enfant, vers le commencement de la première Révolution. Ce moine remit en dépôt à mon père un manuscrit assez volumineux, fruit de ses études, et qui traitait de la *culture des fleurs de couleurs variées* et de géométrie descriptive ; il contenait aussi un traité

(1) Dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet, trente prêtres fidèles descendirent en barques de Quimper à Bénodet, d'où ils partirent sur un bateau plus fort pour l'Espagne.

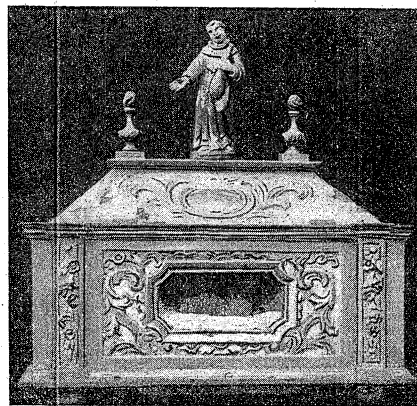
intitulé : *De la manière de peindre sur verre des Anciens que l'on croyait perdue.* »

Le couvent lui-même allait mourir. Son revenu en 1758 n'était plus que 3.555 livres, trop faible pour les charges de tout genre. Les bâtiments, l'église et les chapelles, le cloître, les remparts, quatre baraques sur la rue Saint-François (boutiques de cordonnier, de perruquier, de boutonnié...) tout fut vendu « nationalement » le 30 avril 1792, pour 25.900 livres aux frères Le Déan, grands amateurs de biens d'Eglise à bon compte, et fort antireligieux. L'église servit longtemps de magasin et de chantier de bois ; sa couverture et sa charpente furent enlevées, par économie ; l'intérieur, autels et tombes, fut saccagé le 12 décembre 1793 par une populace enivrée. En 1839, un plan d'alignement et de rectification fut approuvé par ordonnance de Louis-Philippe : l'église en 1845 fut abattue ; les « vieilles » Halles actuelles, occupent l'emplacement du collatéral, et la rue Saint-François, celui de la nef. Pour vénérer le lieu du tombeau où reposa saint Jean Discalceat, il faudrait regarder le mur sud-est des Halles, à quatre mètres de l'angle, et, sans tenir compte des affiches, se représenter là le second pilier, à la porte du chœur, et l'autel Saint-Antoine qui s'y appuyait : pendant trois siècles et demi, c'est là que la piété quimpéroise se recommanda au bienheureux Cordelier. Avec l'église fut démolie le cloître, déjà fort endommagé. Les matériaux furent transportés par M. Colomb, acquéreur, ancien conseiller de préfecture, dans sa propriété de Tregont-Mab (1) en Ergué-Armel. Il s'en servit pour commencer une réduction de l'église du couvent, toujours restée inachevée, et ruinée déjà en 1898 : pierres ouvrées et sculptées, fûts de colonnes, bases et chapiteaux, meneaux de fenêtres gisaient sur le gazon et dans le bois taillis, parmi les arbres et les buissons, spécimens délicieux de l'art du XIII^e et XIV^e siècles, dignes du Kreisker de Saint-Pol et de la Cathédrale de Quimper, deux fois pitoyables dans leur exil et leur dérélition... Une dizaine de chapiteaux du cloître émigrèrent au cimetière de Bo-

(1) Tregont-Mab, « Trente fils » ainsi appelé du nombre des fils que la châtelaine présenta, dit la légende, à la bonne duchesse Anne de Bretagne, invitée à dîner en famille...

divit-en-Plomelin ; un autre au château de Pratanras ; cinq ou six au musée de Quimper ; toutes pierres si fines, si bien dressées, qu'on les croirait taillées d'hier... Et de l'ensemble recueilli et charmant, où soixante-seize colonnettes partageaient l'abri et la lumière, si le passant attristé veut retrouver quelque image, une imitation agréable et postiche lui en est offerte par la galerie extérieure de la sacristie neuve, derrière la Cathédrale.

Quant aux tombes de l'aristocratique nécropole, vendues ou dispersées, elles ont pavé maisons de ville et salles de campagne. Enfin le Présidial lui-même fut abattu en 1887, dernier acte de vandalisme après celui de 1865 qui nivela le rempart sourcilleux : l'amour de la ligne droite, de la bonne affaire et de la liberté de construire avait à jamais remplacé le couvent séculaire par le temple de Mercure et de Terpsichore...



VERTUS HEROIQUES

Dans ce couvent, fameux dans toute la Bretagne et au delà par les vertus et l'influence des Franciscains depuis près d'un siècle, le chanoine-curé de Saint-Grégoire de Rennes implora la charité de l'Ordre et l'habit de saint François l'année 1316. Agé de trente-sept ans, arrivé ou presque à la pleine maturité de l'intelligence et du développement physique, habitué depuis treize ans à régir paroisse et paroissiens, à fréquenter chanoines et personnages de qualité autant que boutiquiers et artisans, à visiter les paroisses au nom de l'évêque avec autorité, à jouir de relations respectueusement familières avec les quatre prélats qui gouvernèrent de son temps le diocèse, comment allait-il réagir aux règlements, coutumes, expérimentations et enfances spirituelles du noviciat ? Comment supporter le passage soudain d'une vie extrêmement active à la quiétude et aux tentations d'une cellule de cloître ? Et l'harmonie fraternelle avec des âmes de vingt ans, s'il s'en trouvait alors derrière la porte Saint-François ? la soumission à des inconnus, sans doute renseignés par leurs confrères de la grand'ville, mais peu enclins, qui sait ? à s'accommoder d'un prêtre original, arrivé nu-pieds parmi les moines chaussés et qui tout de go demandait et obtenait la permission de ne pas marcher comme tout le monde ?... Sans parler de beaucoup d'*et cætera*.

Oui, ainsi parlerait la prudence du siècle, qui est charnelle, maligne et mal voyante. Pour notre Jean-ik ou Yannik de Saint-Vougay, comme l'œil de son âme était simple, il était lumière tout entier, et il ne cherchait pas midi à quatorze heures. Dommage, si à trente-sept ans l'usage de la raison ne lui eût pas été habituel ; et si après treize ans de sacerdoce et d'obéissance il n'eût pas

acquis une souplesse notoire aux vouloirs de son Dieu manifestés par les Supérieurs ! Il n'en était plus au *B A BA* de la vie chrétienne, et sans tant de barguignages il fut novice parfait comme il avait été parfait curé. Faire ceci ou cela, être à droite ou à gauche, dessus ou dessous, devant ou derrière, agir ou pâtir, être pris ou être laissé, ah ! que voilà donc bien des histoires ! Novice, vous dit-on, tout novice et rien que novice, et vive Dieu, n'est-ce pas toute l'affaire ? Des heurts vinrent-ils, un jour ou l'autre, meurtrir frère Jean (car son nom de baptême était devenu son nom de religion), et lui faire craindre pour sa vocation renvoi ou départ ?... En tout cas il resta, il fut admis à la profession, et ce fut tant mieux pour lui, pour le couvent et pour les Quimpérois.

Son commerce avec Dieu fut continu, et s'il fut « la primeur de la sainteté de l'Ordre séraphique en Bretagne », c'est bien parce qu'il vécut jour et nuit avec Celui qui est trois fois saint, et qu'il se compta toujours pour rien. Seulement, sa méthode sortait de l'ordinaire ! Jugez : avant minuit il est au chœur, avant tout le monde ; il prie, il pleure, il gémit, il ne s'en va qu'à bout de forces et d'insomnie, et souvent il faut l'aider pour qu'il arrive à sa pauvre cellule, n'en pouvant plus. Il dit la messe avec larmes. Il dit deux fois l'office quotidien, une fois au chœur avec ses frères, une fois seul ou avec un compagnon aimé. Inutile de vouloir lui parler pendant ses Heures : il n'entend pas. La dévotion le ravit à la terre, il s'entretient avec Dieu et les Saints comme avec des compagnons qu'il voit et qu'il révère. Chaque jour il ajoute l'Office des Morts, les quinze Psaumes Graduels, les sept Psaumes de la Pénitence et leurs Litanies, l'Office de la Sainte-Croix et celui du Saint-Esprit, des hymnes à la Vierge, le tout précédé de prières préparatoires et suivi de beaucoup d'autres suffrages. En vérité, le jour et la nuit bout à bout duraient trop peu, et l'exercice de la présence de Dieu dans les rues, les maisons et les jardins n'étanchait pas à son gré sa soif de l'oraison. Si vous songez, après cela, à vous étonner que le Seigneur tout puissant et miséricordieux, ait exaucé les vœux de son serviteur, il est bien à craindre que votre esprit de prière ne soit un peu déficient, et bien à désirer que vous vous

mettiez à l'école du Bienheureux, au moins dans les basses classes, comme dit l'autre.

Vous n'oublierez pas non plus que la pénitence est le contrefort de la prière. Mais vous ne la pousserez pas jusqu'aux saints excès de notre beau modèle.

Son vestiaire est remarquable. Sur la peau, le cilice à perpétuité : de trois sortes, selon les temps. Le premier, qui était le moins rude, était fait d'une sorte de drap tissé avec de la grosse étoupe, si bien, assure son confrère et premier biographe moins de quinze ans après la mort du Saint (1) « qu'il eût incommodé le dos d'un cheval délicat, si un homme s'y était assis dessus ». Le deuxième était un cilice ordinaire, vêtement de crin de cheval, à nœuds, « mais le plus rude qu'il put trouver ». Le dernier était de la peau de porc suffisamment tondue pour que « les pointes des poils rigides pussent piquer et pénétrer » ses membres et son corps. Là-dessus une tunique, une robe et un manteau de drap grossier, tout rapiécé, le plus pauvre du monde. Comme on avait fait cadeau d'un bel habit à un jeune moine, qui l'a raconté, celui-ci, comparant avec le froc informe du bienheureux Jean, tout constellé de morceaux de vieux sacs et douloureusement effrangé sur les chevilles, exprima au Saint quelque inefficace confusion : — « Oh ! pour moi, répondit Jean, je ne dois pas être vêtu comme les autres religieux, parce que je suis la lie d'eux tous. » Et combien de fois il rentra de la ville avec une pièce en moins de son vêtement, le capuce ou le manteau ou la tunique baillés en route à plus pauvre que lui !

Il n'usa point de sandales, allant toujours pieds nus pendant quarante-six ans. Si vous vous rappelez que saint Charles de Blois, ayant porté les reliques de saint Yves de la Roche-Derrien à Tréguier par un froid très rigoureux, fut ensuite incapable de marcher pendant un mois parce que la glace avait arraché la peau, vous aurez un avant-goût des délices de ce sport hivernal. Mais n'avez-vous jamais vu les engelures et crevasses aux orteils des Franciscains d'aujourd'hui ? Et les glissades sur la boue ? Et les heurts aux pavés, aux pierres roulantes,

(1) Cf. dernier chapitre.

aux silex aigus ? Un jour, un clou perça le pied du marcheur saignant, et s'y enfonça. Des témoins s'aperçurent de la boiterie : « Eh ! frère Yannik, il faut enlever le clou et mettre un bon remède ! » — « Mais quoi ! il me fait beaucoup de bien, au contraire ! » Tellement, en effet, que la plaie enfla et que la pourriture rongea la chair... Alors le Saint se laissa faire, le R. P. Gardien commandant.

Il refusait à frère Ane le sommeil, le vêtement et même la nourriture. « Il est bien certain que pour l'abstinence il n'avait pas son pareil dans sa patrie. » Pendant seize ans, il n'usa ni de vin ni de viande, et s'il s'en permit quelquefois ce n'était que pour raison de maladie, et pas plus d'une semaine, ou pour déferer aux pieuses instances de personnes charitables et ne paraître pas condamner les régimes moins austères. Peu de poisson; pas même une fois tous les cinq ans. Un seul repas par jour, le soir, quelles qu'eussent été les fatigues de la journée : toujours du pain et de l'eau. Du pain grossier, d'orge, d'avoine ou de fèves, souvent si vieux, si moisi, qu'il en avait perdu toute saveur. De l'eau, longtemps gardée dans un vase, « si mauvaise que même un chien en aurait eu du dégoût à sa seule vue », ou agrémentée de « quelque mixture amère pour la rendre plus âcre ». Mais aux jours de grandes solennités, frère Jean se permettait un régal de pain blanc, œufs et laitages : excepté quand il faisait carême, ce qui arrivait huit fois par an.

Le premier, recommandé par saint François, durait quarante jours, depuis l'Épiphanie : au pain et à l'eau, rarement du pain et du potage. Le deuxième durait pareillement quarante jours, jusqu'à Pâques : au pain et à l'eau. Le troisième durait du lundi de Pâques à la Pentecôte, et souffrait dix-huit soupes, les trente-deux autres jours étaient encore au pain et à l'eau. Autre, parfois au pain et à l'eau, avant la fête des Saints Apôtres Pierre et Paul, suivi du cinquième (pain et eau) en l'honneur de Notre-Dame de l'Assomption, et du sixième immédiatement, en l'honneur de saint Michel et des Saints Anges. Encore un, presque tout au pain et à l'eau, en l'honneur de Tous les Saints, et enfin le dernier, de

la Toussaint à Noël, au pain et à l'eau... Il ne restait pas beaucoup de jours pour les frairies de laitages !

Quant au cilice supplémentaire de la vermine, jamais changé, il ne gênait personne hormis son possesseur, comme nous l'avons dit. Toutefois une charité fraternelle bien attentive, avait fait demander par frère Jean la permission de célébrer avec des vêtements sacerdotaux exclusivement réservés pour lui. En revanche « il ne se trouvait jamais avec ses frères à la *secotte* (qu'ils appellent) », exercice qui consistait à secouer les vêtements au-dessus d'un grand feu, pour les émonder et purger des *bestions domestiques* importuns... Pourquoi la chère nature, sinon parce qu'elle est désaxée, tolère-t-elle si aisément la vermine du péché, et prend-elle l'autre à dégoût ?

Ainsi accoutré et affamé pour l'amour de Dieu, le Bienheureux restait d'humeur joyeuse. « Lui parler était une vraie consolation. Il répondait si gracieusement et avec tant de douceur !... Une simplicité toute joyeuse et une véritable innocence d'agneau. Aussi nul ne se lassait de la société de cet homme pénitent, si affable et si charmant. » Il ne pouvait voir molester aucune créature. Il tenait à jeûner tout le jour quand il faisait la quête ; mais « pour son compagnon il s'appliquait à trouver chaque jour, à l'heure voulue, du bon vin et une bonne nourriture, afin qu'il pût mieux supporter le travail ; s'il n'y arrivait pas, il s'en attristait et s'en plaignait beaucoup. »

Ses temps libres, le bon moine les partageait entre trois œuvres principales, selon les occasions : confesser, aider les pauvres, visiter les lépreux.

Le nombre de ses pénitents n'était pas petit, malgré la rigueur de ses directions : de même saint François de Sales, qui écrit les plus melliflues des livres pour sa Philothée, exige d'elle les plus sévères détachements, et sa descendance spirituelle est innombrable comme les sables de la mer et comme les étoiles du ciel. Le bienheureux Jean avait converti bien des pécheurs, et engagé bien des chrétiens dans les voies de la pénitence et de la vie intérieure, où ils persévérèrent longtemps après sa mort. Ses visites aux malades leur valaient tous

les remèdes ; beaucoup, à lui parler, se sentaient confortés et guéris, et aucun exemple n'est relaté de pécheur capable de résister à sa bonté.

Dans la rue les pauvres s'attachaient à ses pas, en pleurant et en réclamant du pain. Ils l'assiégeaient jusque dans sa cellule, et même dans les maisons des habitants, partout, cortège véhément et confiant d'amis privilégiés. Il les servait. Il mendiait pour eux du pain et de la graisse. Il préparait de ses mains la soupe populaire. On le vit, pendant la grande famine de 1346, nourrir jusqu'à mille pauvres par jour, avec l'aide de ses amis (et quel Quimpérois n'était pas de ses amis ? !) Sa réputation de sauveur des pauvres s'étendit si bien qu'une femme étrangère vint lui présenter son petit enfant. — « Voilà mon petit, dit-elle, je n'ai rien pour le nourrir, rien que la misère. Allons ! du pain à celui-ci où bien je vous le porte au couvent, et il faudra bien, content ou pas, que vous lui donniez à manger. » Par quoi l'on voyait bien que le saint homme reconnaissait aux pauvres un droit de priorité sur lui. A lui le pain moisi, à eux la bonne soupe. Sans lui, combien seraient morts de faim !

Une pénitence pire, si vous voulez ! Quimper avait ses lépreux, séquestrés du reste des habitants par ordre du duc Jean III, et parqués en deux centres au sud-est et au nord de la ville : l'un autour de la chapelle de la Madeleine (rue Neuve et rue du Stang, à 250 mètres du rempart) avec cimetière et baptistère réservés aux six familles « caqueuses » dont l'unique métier autorisé était la corderie (la chapelle, qui datait du XIII^e ou du XIV^e siècle, fut vendue comme bien national en 1792, était atelier de maréchal en 1850, et disparut avant 1888) ; l'autre, sur la colline Rosengroc'h, du quartier actuel dit la Santé, près du cimetière Saint-Louis, à cent mètres du rempart : c'était le Lazaron, que le capitaine de Quimper fit brûler le 5 septembre 1594, « pour empêcher le logement de l'ennemi », c'est-à-dire du maréchal d'Aumont agissant pour Henri IV. Se commettre avec les ladres était une honte ; les fréquenter, un risque pire que la mort. Mais au frère Yannik quel Quimpérois aurait songé à reprocher sa charité ? Il avait

pitié, il se souvenait de ses cousins du Léon frappés du terrible mal, il voyait dans les souffrants et les reclus des images vivantes de son Maître, qui aux jours de sa Passion parut comme un lépreux, et sur les rives du Stang comme sur la hauteur de Saint-Antoine, il se plaisait à servir chez eux les tristes rongés. Il allait jusqu'à partager leur repas, buvant dans le même vase, mangeant au même plat, et jouissant dans ce dégoûtant exercice, comme naguère le Séraphique, d'une étonnante douceur pour l'âme et pour le corps... Qui aurait pu ne l'aimer pas ?

Rentré au couvent, nul n'était plus fidèle observateur de la Règle, ne négligeant point de demander toutes les permissions nécessaires et d'obéir aux moindres désirs de ses supérieurs, excusant toujours ses Frères quand il ne pouvait pas manquer de s'apercevoir d'une défaillance, s'estimant le dernier de tous, et comme chargé de maintenir toutes les âmes dans la joie du Seigneur. Pas une fois, au cours des visites régulières (au moins tous les dix-huit mois) des Provinciaux et de leurs délégués, comme aux chapitre conventuels des coupes, aucun reproche ne lui fut adressé, aucune monition, aucune remarque : il observa « toujours la pureté de la règle, écrit son premier biographe, il n'en transgressa jamais un iota ». Or, avait dit le pape Grégoire IX, « qu'on me donne un frère Mineur qui ait toujours observé sa règle de point en point, et je ne demande pas d'autre miracle pour le canoniser. » Mais Grégoire IX était mort quand Yannik de Saint-Vougay vint au monde...

DONS SURNATURELS

Cependant le Seigneur mit le sceau de la sainteté sur les œuvres du moine *divoutou*, d'une façon visible, par les dons surnaturels qu'il lui accorda. Saint Jean Disalcéat ne reçut pas, comme saint François, les Stigmates du Crucifié ; il n'éprouva point, à la connaissance de quiconque, les lévitations de ses frères saint Bonaventure et saint Pierre d'Alcantara, ni les vols de saint Joseph de Cupertino, ni même les extases de son émule saint Benoît-Joseph Labre. Mais le don des miracles, le don de prophétie, le don des larmes, et aussi la persécution diabolique lui furent abondamment décernés.

« Dieu le fit briller merveilleusement de l'éclat de nombreux prodiges », dit le premier biographe. « Plusieurs de ces miracles parfaitement prouvés ont été mis par écrit et fidèlement rédigés, avec les attestations de plusieurs notaires » ; mais « parce que je ne suis pas encore pleinement informé, et cela par ma coupable négligence », je n'en rapporterai que quelques-unes. O très lâche et très pervers annaliste, en effet ! Et pour comble, lorsque en 1789 on change de reliquaire aux ossements du Bienheureux, et qu'on trouve avec ces restes vénérables un fragment de livre breton, un livre de cantiques, une feuille détachée, celle-ci relate bien un miracle de 1750 ; mais le fragment de livre, rédigé par les Cordeliers de Quimper, affirme que le Saint fit beaucoup de miracles et n'en relate aucun ! N'y a-t-il pas lieu de protester contre l'humilité du Saint, qui dissimule à nos yeux sa lumière ?... Voici cependant, en bref, quelque peu des textes du XIV^e siècle.

« Il y avait dans le diocèse de Rennes une certaine demoiselle qui souffrait horriblement d'accès de goutte si aiguë qu'elle en avait totalement perdu la parole ;

couchée dans son lit, elle s'agitait anxieusement d'un côté et de l'autre, et toutes les personnes présentes croyaient qu'elle allait mourir. Alors survint celui qui était le consolateur des affligés et des malades ; il était en train de quêter pour les Frères, recueillant les biens temporels et donnant les spirituels, parcourant ainsi sa patrie avec un compagnon digne de foi qui lui-même me raconta de vive voix les péripéties du miracle et le mit par écrit. Le Saint arrive donc à la maison de la demoiselle si malade. Les gens se réjouissent dans l'espérance d'un secours salutaire ; l'homme de Dieu est aussitôt reçu, et selon son habitude, stimulé par le trait de la compassion, il récita sur la malade l'Evangile selon saint Jean qu'on dit à la messe de Noël.

Bientôt elle commença à aller mieux. Les personnes présentes demandèrent humblement qu'il recommençât la lecture de cet Evangile. Comme il le répétait sur elle la troisième fois, elle se leva si bien guérie qu'elle prépara le repas, de ses propres mains, au compagnon de l'homme de Dieu. » Ainsi avait fait pour le Seigneur et ses Apôtres, la belle-mère de Simon-Pierre guérie, plus rapidement encore, d'une fièvre tenace. « Mais lui (le Frère Yannik) qui, en ce temps, suivant son habitude, ne prenait que du pain et de l'eau, se retira promptement pour aller prier. A la vue de ces choses, tous rendirent grâce à Dieu. »

Une femme, digne de foi, elle aussi, raconta au même Cordelier de Quimper « qu'elle eut une fois une infirmité telle, qu'au jugement de tous ceux qui la connaissaient, elle ne pouvait garder le fruit de la maternité. Elle recourut donc promptement à l'homme de Dieu, comme à un nouvel Elisée, afin d'implorer son secours. Celui-ci promit humblement de prier, pour qu'il plût à Dieu, si elle était mère, de préserver l'enfant de tout danger jusqu'à ce qu'il eût reçu le saint baptême. » — « Si vous êtes exaucée, ajouta-t-il, promettez que vous lui donnerez le nom de Jean, si c'est un garçon, en l'honneur de cette très gracieuse perle des saints. » La pieuse femme n'avait vraiment aucune raison valable de refuser : bien au contraire. Elle promit donc, et « toute confiante dans les prières du pieux religieux et soumise à la

volonté divine, fut bien réconfortée. Elle mit au monde une fille vivante, mais si petite, que selon les lois ordinaires de la nature, elle ne pouvait avoir la vie dans de telles conditions. Elle vécut cependant quelques heures, par la grâce de Dieu, afin qu'elle pût recevoir le baptême. »

La maman bénéficia elle-même d'une grâce efficace, que nous n'oserions pas appeler miraculeuse au sens obvie, mais qui pourtant va contre le cours ordinaire des choses, étant admis que « qui a bu boira ». Le bon frère Jean, confesseur ordinaire de la Quimpéroise, l'engageait souvent à faire tout son possible pour pratiquer de salutaires mortifications et surtout à s'abstenir complètement de vin. Le chroniqueur ajoute, non sans malice et pour notre plaisance : « Il avait sans doute quelque raison particulière pour indiquer cela. » Mais chaque fois, la récidiviste, « habituée dès son enfance à boire du vin, s'excusait » sur son impuissance à se vaincre en ce point, et le retardement de la conversion menaçait de s'éterniser. « Finalement, ce guide zélé des âmes lui promit de prier Dieu pour qu'il lui accordât la grâce en question. » Du coup la grâce fut acceptée et la conversion se maintint sans à-coups : « Je l'obtins, dit au narrateur la pénitente, par les mérites du saint homme, et désormais je ne me soucie nullement de boire du vin. » Elle le « pria humblement de raconter ce miracle, après la mort du Saint ».

« Miracle », le mot y est en toutes lettres, témoignage spontané de l'effort extraordinaire imputable à la puissance des prières du Saint.

Quatre siècles passent, sans épuiser la confiance des Quimpérois et la compatissance du Bienheureux. Aucun témoignage notarié n'en subsiste ; mais puisque le miracle répond encore à la prière, et qu'une attestation écrite nous est parvenue, c'est que le culte n'avait pas cessé. Les Cordeliers avaient rédigé un Calendrier en feuilles détachées où sont mentionnés, sous la rubrique de chaque mois, les Saints bretons ; au 15 décembre, jour de la mort du Saint, ils écrivirent la notice que voici, procès-verbal de guérison :

« Ce jourd'hui, quinzième décembre 1750, a comparu dans notre sacristie (*au couvent de Quimper*) Marie Julienne Mauduit, femme d'Yves David, demeurant rue Neuve, paroisse du Saint-Esprit, qui a déclaré que sa fille nommée Marie-Perrine David étoit percluse des deux jambes depuis deux ans et demi, et qu'après avoir fait plusieurs prières ou neuvaines dans différents endroits sans s'apercevoir de l'amendement de sa fille, elle l'a enfin vouée à saint Jean Discalceat : et le quatrième jour de la neuvaine, elle s'aperçut que sa fille remuait et frappait la terre des deux jambes, en foy de quoy elle a signé, à Quimper, les jour et an que dessus. — Signé : Marie Julienne Mauduit. »

Il est difficile d'être plus net. Un autre fait miraculeux, raconté par le Cordelier anonyme, mal compris par Albert Le Grand, est écarté sans examen par l'éminent historien A. de la Borderie. Pour lui « cette légende a tout l'air d'avoir été inventée pour faire la contre-partie du miracle de Charles de Blois qui, lui, avait fait retarder la marée de six heures pour n'être pas gêné par elle dans son assaut. » L'érudition immense, la loyauté, la foi chrétienne de M. de la Borderie sont hors de conteste ; mais il faut bien reconnaître qu'il n'est pas infailible et que, par exemple dans le cas du Vénérable Maunoir et des Missions « militaires » parmi les révoltés bretons, il se met plus d'une fois en contradiction avec les documents et avec lui-même. D'autre part, ses sources, en l'endroite, sont les *Croniques annaux*, dans les *Preuves* de dom Morice, et Le Baud, dont l'*Histoire de Bretagne* attribue le texte aux *Annaux de l'Eglise de Cornouaille* : l'Odet, disent-ils, empêcha miraculeusement (*miraculose*) les assiégeants d'entrer dans la ville. « Légende inventée », répond La Borderie, qui ne connaissait pas alors (1906) le document découvert seulement en 1909 à la Bibliothèque Nationale de Bruxelles, parmi les manuscrits de la Collection des Bollandistes, celui que nous avons très souvent cité comme l'ouvrage d'un compagnon du Saint, écrit du vivant de celui-ci et continué après sa mort. Ce manuscrit présente toutes les garanties d'authenticité et de véracité. Si La Borderie l'avait connu, aurait-il exécuté la « légende » si leste-

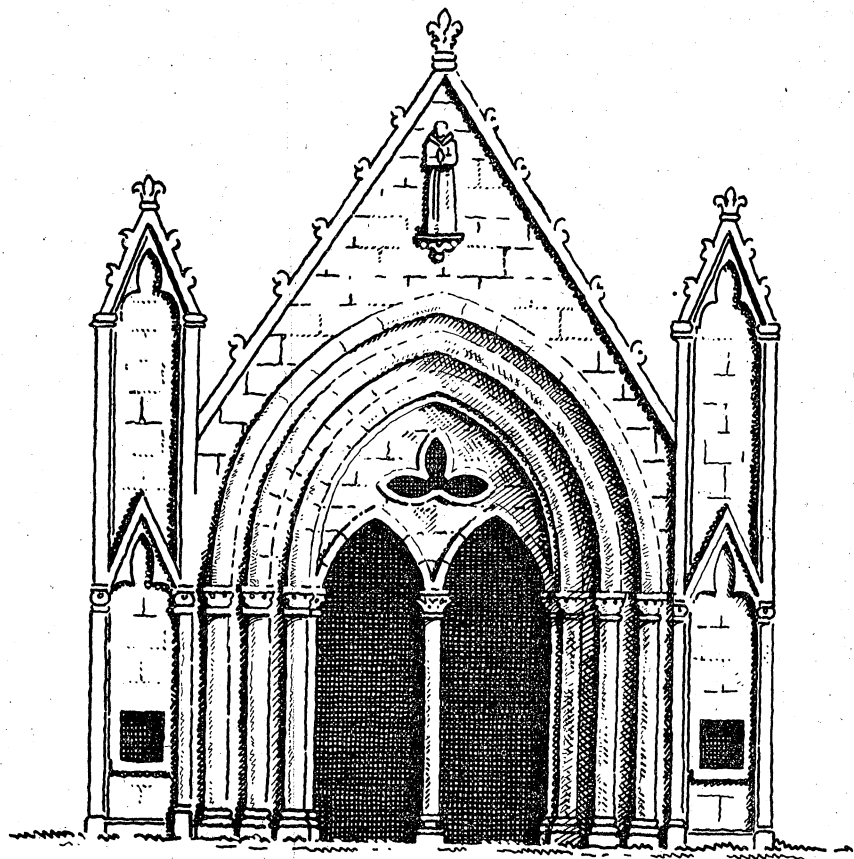
ment ?

Mais tenant pour certain le fait raconté, et même pour extraordinaire, devons-nous le considérer comme un « miracle » de l'homme de Dieu ? Le manuscrit terminé avant 1364, soit au plus tard quinze ans après la mort de frère Jean, emploie une formule prudente : « Il arriva ce que le serviteur de Dieu avait prédit, et beaucoup attribuaient cette délivrance à ses prières et mérites. » Ne pouvons-nous pas tenir cette opinion au moins comme probable ? Quoi qu'il en soit, voici l'historique.

Le duc Charles de Blois avait enlevé aux partisans du comte Jean de Montfort la ville forte de Quimper, le 1^{er} mai 1344, comme nous le verrons. Très vexé, avec raison, d'avoir perdu cette place, dont la perte mettait en péril toute la Cornouaille, dit A. de la Borderie, le comte tenait avant tout à la recouvrer. Il fit hommage lige au roi Edouard III d'Angleterre pour le duché de Bretagne, obtint une armée « pour le recouvrement de ses droits et la réparation des torts qu'il a eu à souffrir » et débarqua vers le 5 ou 7 juin à Brest. Après une diversion heureuse en Morbihan, à la lande de Cadoret, près Josselin (17 juin), l'armée anglo-bretonne se présenta devant les remparts de Quimper et commença le siège, qui parut aussitôt une opération difficile et traîna en longueur. Il fallut fabriquer sur place des machines de guerre destinées à battre en brèche les murailles, « avec une grande et active habileté », dit le Contemporain. En effet, les machines vinrent à bout de rompre en six endroits le rempart — dont le carré ne couvrirait pas moins de quatre mille cinq cents pieds, les faubourgs étant assez étendus — et l'assaut fut fixé au 11 août. Les assaillants reçurent alors un renfort qui s'avança, bannières déployées, pour cueillir la victoire, absolument certaine, croyaient-ils. Les défenseurs « éprouvaient une peine indicible et désespéraient presque de pouvoir tenir encore, à moins que Dieu ne vînt à leur secours *par une grâce spéciale*. »

Pendant ce temps quelques personnes pieuses, pleines de confiance depuis longtemps dans la sainteté de notre bienheureux Jean « recouraient à lui pour recevoir le

sacrement de Pénitence et le bienfait de la consolation... avec l'espoir aussi que Dieu lui révélerait la fin de l'assaut qui était si violent en ce moment. » N'oublions pas que c'étaient les murs face au mont Frugy qui formaient l'objectif principal des anglo-bretons, précisément depuis le couvent de Saint-François jusqu'à l'Evêché. Le Saint consolait les assiégés « efficacement, leur recommandait d'espérer dans le Seigneur, et il ajoutait qu'il ne croyait pas que la ville serait prise. » Humainement parlant, il allait contre l'évidence. Or, disent les *Croniques annaux*, « la rivière de l'Odet débordant jusqu'au mur de la ville s'interposa devant les troupes anglaises, s'éleva au-dessus de son niveau naturel et miraculeusement ferma aux assiégeants l'entrée de la cité. » Admettons une erreur des *Croniques* et que la rivière n'ait pas débordé, quel obstacle empêcha donc l'ennemi de passer, quand il tenait la victoire ? Six brèches, sur un front de trois cents mètres à peine, des troupes fraîches en renfort, l'assaut ordonné, les défenseurs désespérés n'attendant plus leur salut que d'une grâce spéciale de Dieu, — et le jour même, la ville sauve ! Le Contemporain, il est vrai, ne parle pas de la crue subite de l'Odet, et là ne serait pas, en effet, l'essentiel du « miracle » qui est bien l'échec d'une armée forte et confiante, déjà triomphante, et enfin incapable de conclure. Or, l'échec fut attribué, par les Quimpérois, aux prières de frère Jean... Que si même l'intervention divine ne peut être qualifiée de miracle au sens propre, il reste que frère Jean l'avait prédite, contre toute vraisemblance, et que la prédiction s'est réalisée... Concluons. Pour le miracle de l'Odet, nous suspendons notre jugement. Pour la délivrance humainement imprévisible de Quimper, il n'est pas téméraire de l'attribuer aux prières et aux mérites du saint Cordelier, au moins autant qu'à des moyens militaires. Pour la prédiction, elle paraît bien rentrer dans la catégorie des charismes surnaturels : Jean en fut plusieurs fois privilégié.



La porte de l'église des Cordeliers de Quimper

PREDICTIONS

Ainsi, au siège de Quimper par Charles de Blois, au mois d'avril 1344. L'évêque de Cornouailles, Alain Le Gal, de Riec (1335-1352) avait reconnu Jean de Montfort pour duc de Bretagne, dit Froissart, « jusqu'à ce qu'il en vînt un autre, qui eût meilleur droit au duché et en donnât de bonnes preuves » ; Quimper se soumit sans résistance aux Anglais débarqués à Brest en 1342. Mais en avril 1344, Charles de Blois vint assiéger la ville, avec une forte armée franco-bretonne. Dans la semaine de Pâques, vers le 10 avril, il commença par battre à plate couture l'armée de secours commandée par Jean de Hardshell, lieutenant général en Bretagne du roi d'Angleterre. Ensuite, pendant une vingtaine de jours le duc s'occupa de faire le blocus de la ville et de détruire ses postes avancés et ses travaux de défense extérieurs. Toutefois, il devait constater que les Anglais occupants étaient renseignés au jour le jour sur l'état de son camp, et comme ses machines de guerre avaient été détruites au siège d'Hennebont, qui avait échoué, ses projets pour l'escalade paraissaient compromis. Or, déposa Gilles de la Berrechière au procès de canonisation de Charles de Blois, le duc connut « par lumière surnaturelle » qu'il était trahi par une mendiante percluse qu'il nourrissait des vivres de sa propre table. Il la fit arrêter pendant la nuit et elle avoua, devant le prince et trois de ses officiers, que les Anglais lui amenaient toutes les nuits une chaloupe et qu'elle les renseignait moyennant finances. Cet espionnage déjoué, l'assaut fut fixé au 1^{er} mai ; le rempart sud, face à l'Odet et au couvent, serait surtout attaqué.

— Mais, objectèrent les conseillers, la marée atteindra Quimper dès six heures du matin, et pourquoi exposer

les troupes au danger de la noyade ?

— « A présent que nous l'avons choisi, nous ne le changerons pas, répondit le duc, et par la grâce de Dieu la mer ne nous fera aucun mal. »

Sur ce, il se retira dans une maison délabrée, se fit enlever brassières et genouillères par Olivier de Tinténiac, et, à genoux, les bras et les mains levés vers le ciel, il pria ainsi le Seigneur : — « Je vous supplie, daignez m'accorder que cesse le cours de la mer durant le temps qu'il faudra pour achever mon entreprise ! » Il se fit réarmer et commanda l'assaut.

Pendant ces trois longues semaines « notre saint religieux, qui parlait si familièrement et si respectueusement avec Dieu, l'illuminateur des cœurs, annonça tous les jours que la ville serait prise par ce noble prince. Mais les habitants, se confiant dans leur grande audace, n'en croyaient rien. »

Ils combattirent avec la même violence que le parti de Blois, depuis six heures jusqu'à midi. Alors les troupes franco-bretonnes pénétrèrent dans la ville close et ensuite délogèrent les Anglais et leurs partisans de « la terre au duc », partie de la ville qui n'était pas soumise, au temporel, à l'administration épiscopale. Aussitôt entré, et tandis que la marée grossissait l'Odet, avec six heures de retard, comme pour interdire aux vaincus le salut par la voie de mer, Charles de Blois se rendit à la Cathédrale et fit mander l'évêque, les prêtres, les religieux. Là, il interdit à ses hommes, sous peine de pendaison, de molester les ecclésiastiques, fussent-ils Anglais ou rebelles, et de leur nuire dans leurs biens. S'il apprit — et comment aurait-on négligé de lui rapporter le fait ? — quels conseils de sagesse frère Jean avait prodigués, quelle ne fut pas sa gratitude pour le saint religieux et pour ses confrères !

Un écrivain du parti de Montfort a prétendu, quarante ans après, que le duc avait massacré de sa propre main mille quatre cents habitants de Quimper, hommes, femmes et enfants, et ne s'était arrêté qu'en apprenant qu'un bébé tétait le sang de sa mère « fraîchement tuée ». Le carnage fut tel, dit-il, qu'il fallut enterrer les victimes par monceaux, dans « de grandes et profondes

fosses » creusées incontinent dans la place du Tour de Chastel (aujourd'hui Saint-Corentin), et qu'une procession expiatoire fut instituée pour les victimes, fixée au 2 novembre de chaque année. Sur quoi nous ferons remarquer seulement que tuer mille quatre cents personnes « de sa main », à la file, dépasse les limites de la croyance — qu'un cimetière existait alors entre la cathédrale et le mur de la place, — que la procession « instituée » après le mois de mai 1334 se faisait déjà en 1278, d'après une délibération du Chapitre de cette époque, — et que le procès de canonisation de Charles de Blois (1368-1371) ne révèle absolument rien du prétendu carnage. Que trois semaines de siège, terminées par six heures d'assaut et par des combats corps à corps, aient causé une large effusion de sang, oui : « un grand carnage d'Anglais », dit le manuscrit contemporain... et aussi de plus d'un habitant, sans doute. Et c'est pourquoi le bienheureux Jean prêchait l'accord plutôt que la résistance, dont il prédisait l'issue. Mais il est inutile et calomnieux d'incriminer saint Charles de Blois de ce chef : il ne prenait pas exemple sur les Anglais ses ennemis.

Une autre prédiction du Saint aurait dû ouvrir les yeux aux Quimpérois. En dépit de leur incrédulité, il « fit sa provision de pain, et il affirma humblement qu'avant la prise de la ville, il y aurait grande cherté de pain ». Suite naturelle du blocus, le ravitaillement devenant impossible. Les moqueurs se trouvèrent tout heureux et tout aises de partager le pain et la soupe du prophète dédaigné, mais toujours fraternel.

Pendant les Vêpres de l'octave de saint François (octobre 1348) « il commença à pleurer et à gémir si fort, qu'il dut tourner son visage du côté de la muraille. Nous tous, ses Frères, qui étions en grand nombre au chœur avec beaucoup de nobles séculiers, nous pûmes facilement le voir et l'entendre. Il pleura ainsi jusqu'à la fin des vêpres et plusieurs jours à la suite ; il ne pouvait dire un mot sans verser des larmes. En le voyant fondre ainsi en tant de larmes et de sanglots, nous avions compassion de lui, et nous étions tous fort effrayés, dans l'attente de quelque malheur, bien qu'il nous fût in-

connu. Ce que le serviteur de Dieu avait vu arriva assez promptement. Car peu de temps après, une si grande mortalité se déclara dans chaque maison et dans la ville que les vivants pouvaient à peine suffire pour ensevelir les morts. Je n'omettrai pas de dire qu'il... jeûna chaque jour au pain et à l'eau, jusqu'au moment où la peste se déclara un peu après Pâques... »

Le pauvre saint n'avait pas, par la faute de ses concitoyens, réussi à écarter de sa ville la guerre et la famine. Par sa pénitence il n'obtint pas de Dieu l'éloignement du troisième fléau qui paraît comme leur complément quasi inséparable. De chacun des trois il avait eu révélation et son comportement l'avait manifesté autour de lui. Les prières des Saints sont parfois exaucées autrement qu'ils avaient attendu...

Les prédictions de saint Jean furent accompagnées de larmes abondantes, en plusieurs circonstances. Ainsi, avant le grand carnage de 1344. Encore « un peu avant que la guerre, qui est maintenant en France, fût si violente (*la Guerre de Cent Ans, commencée en 1337*), je le vis, dit son compagnon et biographe, se mettre à table avec les autres frères à l'heure du dîner. Mais quand il voulut prendre sa nourriture, il en eut assez avec le pain des larmes, à ce point qu'il dut se lever de sa place, et ce jour-là il ne retourna pas à table. Nous pensâmes, nous tous qui étions présents, que quelque malheur lui avait été révélé. » D'autres fois, hors même du couvent « il pleurait avec tant de désolation, sans pouvoir se cacher, que ceux qui le voyaient, de n'importe quelle condition qu'ils fussent, en concevaient une vraie douleur, tenant pour certain que c'était le signe de quelque grande calamité. C'est ce que j'ai moi-même vérifié plusieurs fois de mes propres yeux. » Le Saint n'en disconvenait pas, témoin ce frère lai, ami « bienveillant et dévoué » qui venait se confesser et qui lui « demanda humblement pour quel motif il avait versé tant de pleurs ces jours-là » :

— Dieu vous a-t-il révélé telle grande calamité que plusieurs redoutent comme imminente pour la ville ?

— Je n'ai pas vu ce dont on s'informe, répondit Jean

en pleurant, mais je crois qu'un grand mal arrivera bientôt.

« Il se prosterna alors par terre, en versant beaucoup de larmes, et il commença à dire certaines prières entrecoupées de longs sanglots, mais incomprises du témoin. Ayant peur pour lui-même celui-ci se retira de là promptement, plein de compassion pour ce charitable Moïse. »

Si le frère lai eut peur pour lui-même, ne serait-ce pas à cause de certains faits relatés par des témoins oculaires ? Le Saint, disent-ils, « pleurait plus que d'habitude en voyant certaines personnes qui devaient mourir sous peu, et qu'il en visitait d'autres plus attentivement en les exhortant sagement de mettre en ordre à la demeure de leur conscience. Peu de temps après, elles passèrent de vie à trépas. » Le bon frère sans doute ne demandait qu'à être aidé par son confesseur à faire une bonne mort ; mais l'urgence lui plaisait moins...

Cependant les larmes de saint Jean n'avaient pas toujours ce caractère de présage mortel, et l'Eglise n'aurait pas placé au Missel l'oraison « pour demander les larmes » s'il n'avait dû être qu'un prodrome de l'agonie. Des larmes abondantes accompagnaient souvent la prière du bon Cordelier, larmes de compassion pour les pécheurs et de piété pour l'unique Amour. « Particulièrement quand quelqu'un lui parlait pour se confesser, ou par simple dévotion, ou bien pour changer de vie, surtout si le pénitent montrait de grands signes de regrets, ou se trouvait dans une maladie extrême, alors il pleurait si fort, que celui qui lui parlait ou se confessait aurait eu un cœur bien dur s'il n'eût purifié sa conscience par l'eau de ses larmes. C'est pour cela que beaucoup de personnes, et presque tous les frères Mineurs eux-mêmes, « venaient avec joie recevoir de lui ce baptême de la Pénitence ». Larmes de componction et de joie, vous voyez, bien plutôt que larmes de deuil.

Si quelqu'un n'était pas content, vous l'avez déjà nommé, c'était le diable, furieux des fruits de conversion et de sainteté que produisaient en abondance dans les âmes les prières et les pénitences du saint homme. « Souvent cet adversaire trompeur et fallacieux lui adressait la parole, en l'assurant que ses pénitences

n'avaient aucun prix et se réduisaient à rien, et qu'il serait certainement damné. Il le sentait encore de beaucoup d'autres manières, ainsi qu'il me le dit à moi-même », affirme le Contemporain, et comme le Père Gardien et d'autres furent témoins un certain dimanche de Pâques. « Au moment où il allait prendre son repas après le jeûne du Carême entièrement passé, selon son habitude, au pain et à l'eau (*le démon*) se montra à lui sous une forme visible... Il lui adressait des paroles propres à le porter au désespoir, et il le frappait si cruellement sur son corps, que tous les frères alors dans le couvent... accoururent en larmes assister à ce terrible combat. En voyant ces choses, ils furent tout émus de compassion et comme épouvantés. Le Saint était, en effet, méconnaissable, et son aspect démontrait avec évidence qu'on le torturait affreusement. Lui-même du reste criait avec force en montrant du doigt son ennemi, bien que les autres frères n'aperçussent pas le diable visiblement, ce qui peut-être ne leur était pas utile.

Le vaillant soldat... luttait contre son adversaire avec de très pieuses paroles (*dont plusieurs empruntées à l'office du Carême à peine fini*). Il lui criait très haut : « *Mon Dieu, délivrez mon âme de la lance et ma vie unique de la griffe du chien* ». Et quand il disait les mots « de la griffe du chien », il les répétait plusieurs fois. Il ajoutait encore ces paroles : « *Ne touchez pas à mes Saints et ne tendez pas des pièges à mes prophètes* », ou bien aussi : « *Retirez-vous de moi, vous tous, esprits malins, qui opérez l'iniquité* ». Ces textes et d'autres, il les appliquait « si à propos et si dévotement que les frères présents s'émerveillèrent d'une telle piété et d'une si grande présence d'esprit. — L'Esprit de Dieu parlait par sa bouche. »

Le diable dut s'avouer vaincu et s'enfuir avec rage. Il ne peut rien contre les humbles de cœur : ni leur arracher leurs conquêtes d'âmes sanctifiées, ni arrêter leur apostolat, ni les énerver par le désespoir. Il doit le savoir, depuis le temps qu'il est continuellement battu par eux. Mais en assouvissant sa fureur envieuse sur eux, il rend gloire malgré lui au Tout-Puissant qui les secourt.

LA MORT

La peste que saint Jean Discalceat avait prévue, comme nous l'avons dit, se répandit à Quimper et en Bretagne, au mois d'août 1349, « peste si contagieuse, dit Albert Le Grand, qu'on ne voyait enterrer que corps ». Partie de l'Asie, elle avait envahi l'Afrique, l'Égypte et la Grèce, débordé sur l'Italie et la France, continué par l'Espagne, remonté sur l'Allemagne, la Pologne, l'Angleterre, etc... A Florence, en cinq mois, soixante mille personnes en moururent. A Paris, le cimetière des Saints-Innocents reçut plus de cinq cents cadavres par jour, pendant longtemps. Les animaux domestiques eux-mêmes n'étaient pas épargnés, au dire de l'historien du pape Clément VI : chiens, chats, poules et autres étaient infectés et périssaient. Le quart de la population aurait succombé ; Froissart dit même : « la tierce partie du monde. » Le Continuateur de Nangis : « Il mourut dans les années 1348 et 1349 une multitude de monde, comme on n'a jamais ouï, ni vu, ni lu dans les temps passés. » Naturellement les Juifs furent accusés d'avoir empoisonné l'air et l'eau ; des milliers furent massacrés — sauf en Avignon où le Pape Clément VI les sauva.

Le menu peuple surtout périt ; mais on cite parmi les morts le roi Alphonse de Castille, la belle Laure du poète Pétrarque, etc... Les jeunes furent plus atteints que les vieux ; des bubons se formaient aux aisselles et aux aînes ; s'ils grossissaient (comme des œufs, à la fin) tout espoir était perdu. La pourriture s'emparait du corps, l'infection était affreuse, la mort survenait en vingt-quatre ou quarante-huit heures. Quelques jours, deux ou trois, suffisaient au fléau pour dépeupler une ville. Irrésistible, il continuait sa marche. Les citadins

épouvantés fuyaient dans les campagnes. Les campagnes à leur tour étaient ravagées... Le chant breton *La peste d'Elliant* (paroisse proche de Quimper) est lugubrement évocateur :

Au pays d'Elliant, sans mentir — La Mort est descendue. — Tout le monde a péri excepté deux personnes : Une vieille de soixante ans — Et son fils unique.

La peste est au bout de ma maison ; — Quand Dieu voudra, elle entrera chez moi — Nous sortirons quand elle viendra, disait-elle.

Sur la place du marché d'Elliant, — On trouverait de l'herbe à faucher,

Excepté dans le petit chemin de charrette — Qui conduirait les morts en terre.

Cruel serait le cœur qui ne pleurerait pas. — En Elliant, quel qu'il soit

En voyant dix-huit charrettes devant le cimetière, — Et dix-huit autres en sortant.

Il y avait neuf fils dans une maison, — Neuf allés en terre d'une même charretée, — Et leur pauvre mère les conduisait.

Le père sifflait par derrière : — Il avait perdu la raison !

Elle hurlait. Elle appelait Dieu... Elle était bouleversée corps et âme :

« J'avais neuf fils que j'avais mis au monde. — Et voici qu'ils sont partis avec la Mort...

Avec la Mort au trou de ma porte. — Plus personne pour me donner une goutte d'eau...

Le cimetière est plein jusqu'aux murs. — L'église est pleine jusqu'au seuil. — Il faut bénir les champs. — Pour y enfouir les corps !

Je vois un chêne dans le cimetière. — Et à son sommet un drap blanc : — Tout le monde a été emporté par la peste !... »

Le saint vieillard ne fut pas épargné. Avait-il eu révélation que son heure était venue ? Ignorait-il que la récompense était proche ? Il n'a pas livré son secret. A coup sûr il était prêt et son âme affectueuse, si elle souffrait de la peine que son départ causerait à tant d'âmes à lui confiées par l'Esprit de Dieu, aspirait à la disso-

lution de son corps, qu'elle avait tant châtié pour le sauver ! Comme pendant les sièges et les famines, il avait parcouru la ville, en quête de malheureux à consoler, de consciences à purifier, de membres du Christ à préparer à l'éternelle union avec leur Chef, — comme il avait, sans honte et sans peur, partagé le pain des lépreux et bu dans leurs écuelles de terre, — ainsi la contagion ne parvint pas à l'effrayer. Ce qu'il avait fait depuis trente-trois ans à Quimper, et qui n'était que l'exercice de la charité, il le fit avec simplicité ; comme il avait aimé les siens, il les aima jusqu'au bout, jusqu'au sacrifice total.

Dans son vêtement de pénitence, pieds nus et tête nue toujours, sous le feu de la canicule quand le fléau s'annonça, sous les glaces de l'hiver quand sa longue journée fut près de finir, frère Yannik parcourut la ville pendant cinq mois ou presque, cherchant les malades abandonnés, appelé çà et là par les bien portants pour leurs frères en agonie et aussi pour eux-mêmes guettés par le mal. Pauvres et riches, tous égaux devant la mort et devant la charité, il les confessait, il administrait viatique et extrême-onction, il consolait, il ensevelissait... Quelle besogne jamais lui avait paru répugnante ? Lépreux, pestiférés, ou autres, pour lui c'était tout un : Jésus-Christ dans ses membres souffrants. Un jour il sentit la fatigue l'écraser et la contagion le saisir. Il demanda au Seigneur la fin de sa sainte vie et il lui rendit grâce : il savait bien qu'il était exaucé et que le Ciel allait s'ouvrir. Tant qu'il le put, il pria ; et alors que sa voix s'éteignait, ses lèvres remuaient encore ; personne n'entendait plus son accent, tous priaient avec lui dans son suprême combat...

Peut-être, en ces dernières minutes, adressant son sourire de prédestiné aux Frères qui l'avaient tant aimé, tant vénéré, Jean de Saint-Vougay revécut les jours de son enfance ; à ses oreilles peu à peu fermées aux paroles de ce monde, revinrent les syllabes bretonnes d'autrefois, et en son cœur chantèrent les cantiques bénis des Pardons qu'il avait fréquentés avec une joie pieuse. A son pauvre corps, dépouille usée, qui déplorait le départ de sa chère compagne l'âme immortelle, celle-ci re-

disait les strophes de l'espérance, du *Disparti etre ar c'horf hag an ene* (1) et tandis que le prêtre oignait les organes de ses sens, le barde aveugle saint Hervé le berça de sa cantilène nostalgique, ce très doux *Kantik ar baradoz* (2) que nul Breton exilé sur terre ne peut entendre sans pleurer, sans pleurer de consolation. Et puis, ayant obéi à l'Eglise et à la Sainte Règle, ayant appris de Dieu que ce jour même il vivrait d'une vie indéfectible, il s'endormit paisiblement dans la paix du Seigneur. C'était, à prendre à la lettre le calendrier conventuel, le 15 décembre 1349, dans la soixante-dixième année de son âge, la quarante-sixième de son sacerdoce, la trente-troisième de sa profession religieuse...

Tout aussitôt, « alors que son âme très pure fut montée vers son Créateur, il se fit un grand concours de fidèles pour voir, toucher et baiser ce corps dans lequel, comme dans un temple, son âme avait servi Dieu et opéré le bien... Beaucoup de personnes coupèrent des morceaux de l'habit qui le recouvrait, d'autres prirent des cheveux. Il fut porté au tombeau par quelques hommes de la noblesse, et enseveli avec tous les honneurs », en particulier celui d'une tombe en un lieu particulièrement vénérable.

C'est en effet dans l'église du couvent, « en la chapelle qui est à côté de la porte du chœur, sous le jubé, du côté de l'Evangile », devant l'autel dédié à saint Antoine de Padoue, franciscain mort en 1231, canonisé en 1232. Lorsque les Frères entonnèrent l'*In paradisum*, ne se savaient-ils pas déjà exaucés ? « Que les Anges l'y conduisent » ? Ils étaient accourus, tous les Anges des lépreux et des pestiférés secourus, ceux des sans-le-sou et des sans-pain soutenus depuis un demi-siècle, des pécheurs convertis, des moines sanctifiés, ceux qui avaient assisté l'athlète du Christ dans ses combats contre le Malin, tous ceux à qui Notre-Seigneur l'avait montré avec fierté et qui avaient hâte de l'introduire au séjour de la Trinité. « Qu'à ton arrivée te reçoivent les Martyrs » tes frères, ô martyr de la charité, de la pénitence et de la pauvreté, mort dans l'Amour et pour l'Amour. « Que le chœur des Anges t'accueille et qu'avec le pau-

(1) Séparation du corps et de l'âme.

(2) Cantique du Paradis.

vre Lazare, riche aujourd'hui, tu possèdes le repos éternel » ! Ah ! la sainte pauvreté n'avait-elle pas été la vertu dominante du moine habillé de morceaux de vieux sacs rapetassés, et sa place n'était-elle pas marquée parmi les Pauvres, disciples du petit Enfant pauvre de Bethléem, et du Poverello le Père Séraphique ?

Le concours des admirateurs et des solliciteurs, encouragés à fréquenter le saint tombeau par les miracles et par les grâces de toutes sortes obtenus, ne devait plus cesser. Pour répondre à la dévotion des fidèles, la première chasse, « une vieille châsse où il était » fut remplacée par une autre « plus honorable, conservée sous un petit dôme en forme de chapelle, faite de treillis et grilles en fer » dès avant 1587. A noter que les « grilles » étaient réservées, à l'époque, aux tombeaux des évêques, seigneurs et personnages de marque. L'affluence des pèlerins justifiant la faveur accordée au frère Yannik, puisque Maître Jean Baujouan, procureur fiscal du Roy, « procureur spirituel des affaires et négoces séculières des religieux » de Saint-François, écrivait vers 1630 : « A cause de sa grande et juste réputation de sainteté, son tombeau est visité par tous les chrétiens avec confiance et en lui rendant leurs hommages, et personne implorant son secours ne s'en retourne sans être exaucé. » Soit trois siècles de rapports mutuels excellents, entre Quimpérois et bienfaiteur.

Mais le 5 juillet 1634, parut le fameux Bref *Cœlestis Jerusalem* du pape Urbain VIII, qui établissait une nouvelle législation pour les procès de Béatification et de Canonisation, et qui déclarait que tout serviteur de Dieu, honoré d'un culte « immémorial » c'est-à-dire antérieur d'un siècle au moins au décret pontifical, restait en légitime possession de son titre de Saint ou de Bienheureux ; le culte public constituait en sa faveur une béatification « équipollente » par voie de prescription. Toutefois l'on pouvait recourir au Saint-Siège pour obtenir confirmation expresse, par l'octroi d'un office et d'une messe. — Les Cordeliers ne manquèrent pas de profiter du Bref pour affirmer et manifester solennellement le titre et le droit de saint Jean Discalceat. Autorisés par l'évêque Guillaume Le Prestre de Lézonnet et par le

Provincial des frères Mineurs de Bretagne, ils transférèrent les reliques « en la chapelle qui fait l'aile droite du chœur, et posées sur l'autel en un petit tabernacle, couvert d'un voile de riche étoffe ; et devant ledit tabernacle est le portrait du Saint en un tableau bien travaillé qui a esté donné par deffunte dame Blanche de Lohéac, dame de Missirien. Il est en grande vénération... et plusieurs personnes détenues de grandes infirmités, en ont esté délivrées par ses mérites. »

Un siècle plus tard, pour satisfaire la dévotion vivace des fidèles, et par permission de l'évêque Annibal de Farcy de Cuillé (1739-1772), les reliques furent déposées dans une nouvelle châsse, vitrée cette fois des deux côtés, avec un couvercle en forme de toit, orné de deux médaillons et de deux pointes de diamant. Ce reliquaire était sommé d'une statuette dorée du Saint, œuvre ancienne, « portrait » de saint Jean en frère quêteur, la main tendue, la besace sur l'épaule. La forme de l'habit et du capuce à mozette, la corde à trois nœuds pendante par devant, sont celles du XIV^e et du XV^e siècle. La couleur devait donc être celle de la même époque : gris cendré. Quand les Cordeliers de Quimper passèrent sous la juridiction des Franciscains dits Conventuels, en 1771, lesquels étaient vêtus de noir, saint Jean les suivit dans leur nouvelle obédience, par la grâce d'un peu de peinture noire : d'où le nom de *Santik du* (petit saint noir) inventé par la faveur populaire et survivant depuis à deux nouveaux changements de couleur : gris et brun en 1868, tout brun depuis 1879 (le brun est la couleur moderne des frères Mineurs) : la confiance et la gratitude ne font pas acception de couleurs.

LA REVOLUTION

L'église des Cordeliers vendue « nationalement » en 1791, les saintes images et surtout les reliques qu'elle contenait furent transportées à la Cathédrale, par les soins du clergé schismatique, comme toutes celles qu'il put faire enlever des couvents de la ville. A vrai dire, ce fut une mesure conservatoire, qui s'imposait. En 1793, elle s'avéra insuffisante.

Les représentants du peuple en mission à Brest, Bréard et Jean Bon Saint-André, avaient expédié à Quimper trois agents révolutionnaires, Dagorn, Hérault et Leclerc, pour épurer les administrations et détruire les monuments de la superstition. Le Comité de surveillance et le Conseil général de la commune, le Club révolutionnaire et le reste, tout fut « régénéré ». Les délégués présentèrent au Conseil général un arrêté ordonnant la fermeture des églises, la suppression des signes de la féodalité (armoiries, enfeus et tombes), la destruction des hochets de la superstition (tableaux, statues, reliques, vases sacrés, etc.). Les « patriotes » municipaux n'étaient pas bégueules, et les preuves de leur « civisme » surabondaient ; cependant il leur répugna d'affronter la colère populaire et même d'attaquer Dieu dans ses temples et comme dans sa personne. Ils tergiversèrent. Lorsqu'ils durent capituler enfin, le 11 décembre et plier au despotisme abject des terroristes, ils eurent bien soin de faire entendre, dans leur arrêté même, qu'ils n'obéissaient que contraints et forcés. Les tyrans aussitôt fixèrent au lendemain, fête de saint Corentin, patron de la ville et du diocèse, la fête iconoclaste.

En vain, la majorité du Conseil était hostile. En vain, le juge de paix Denos, président du Club, avait refusé

de décréter. En vain aussi le maire et cinq conseillers avaient remontré que « le peuple fanatique du Finistère n'était point encore assez éclairé pour supporter, de sang-froid, le brûlement de ses saints et de ses images », que tant d'étalage n'était pas nécessaire et qu'au surplus l'on pouvait vendre au profit de la République de nombreux objets condamnés. Mais à l'époque les têtes se sentaient peu solides sur les épaules des « tièdes » ; plusieurs mains se levèrent pour un oui contrairement ; et elles furent comptées pour unanimité. L'arrêté municipal du 11 décembre 1793 voua aux flammes du bûcher « toutes les effigies » des églises et chapelles, « considérant que la Raison et la Vérité doivent enfin reprendre leur empire ; qu'un peuple libre et éclairé doit proscrire à jamais les prêtres (*même jureurs*) ; ces hommes qui en imposent depuis quinze cents ans ; qu'il est temps de placer l'autel de la Liberté sur celui du fanatisme et d'anéantir jusqu'aux moindres vestiges de ces statues qui souillent encore nos bâtiments nationaux... »

Mais déjà le sac des églises était commencé. Il allait continuer toute la journée du lendemain, jour du « Pardon ». L'aubergiste-marchand de bois, Charles Maréchal, de la rue Sainte-Catherine, à l'enseigne de la *Croix d'Or*, fut chargé du charroi. La cathédrale, l'église Saint-Mathieu (consacrée en 1514, en remplacement de celle que notre Saint avait connue), les chapelles, y compris celle des Cordeliers déjà vendue cependant, l'église de Locmaria, furent dévastées par des manœuvres spécialisés, des gardes nationaux, des soldats du bataillon de Loir-et-Cher.

Le 12, devant la foule des jeunes domestiques de ferme venus pour la foire aux gages, la baguette blanche traditionnelle à la main, — devant les enfants amenés en ville pour être présentés à saint Corentin, — des marchands attentifs à toutes les portes, — on vit se masser la garnison (le bataillon des Volontaires de Loir-et-Cher), ses tambours battant le rappel, les canonniers près de leurs pièces, mèches allumées, tournées vers les quatre entrées de la place de la République (place Saint-Corentin), puis les Municipaux, le Comité de surveil-

lance, le Club, enfin les trois délégués de Bréard. Venant des Cordeliers, où était alors la mairie, le cortège officiel entra dans la cathédrale par la double porte de l'Ouest.

A leur tête, Dagorn l'ivrogne, coiffé d'un long bonnet rouge écarlate orné de la cocarde tricolore obligatoire, portant « la cravate extrêmement haute » remarquable « par l'étrangeté de sa figure, ombragée d'épaisses moustaches noires qui laissaient à peine voir ses pommettes rouges d'une triple couche de fard, le gilet à la Robespierre, la carmagnole ou le camelot » sans-culotte, « le pantalon collant de couleur noisette et les souliers noués par des rubans en laine... avec un large sabre et une paire de pistolets à la ceinture. Le poing sur la hanche, il pénétra jusqu'au maître-autel. De son sabre, il défonça le Tabernacle. Il en arracha les ciboires. Il se déboutonna devant la foule, moins recueillie que stupéfaite. Il remplit de ses ordures les vases sacrés. » Il jeta le tout pêle-mêle sur les degrés, avec le conopée et les pavillons des ciboires... Une femme se saisit d'une occasion superbe : « Pour faire le premier bonnet de mon fils aîné, aussi ! En velours, vous pensez ! Avec des paillettes ! »

A ce signal le saccage commença. Ornaments, statues, sculptures des bancs du chapitre, tableaux, tout fut enlevé, déchiré, brisé, emporté. Les enfants criaient *Vive la Montagne* et *A bas la calotte*, ce qui faisait le plus grand honneur à leurs éducateurs. Les femmes du Club se disputaient les bras des trois héros brestois. La soldatesque buvait dans les calices et les ciboires, et se frottait les bottes avec les Saintes Huiles. Une gavotte monstrueuse, en farandole, s'organisa pour mener les « pagodes prétendues sacrées » au « brûlis » préparé au Champ de la Fédération (le Parc), où un officier de fortune, chevalier de Saint-Louis et Clubiste, se chargeait d'entretenir le bûcher — devant la Déesse Raison ! (1).

Par la rue de la Révolution (Sainte-Catherine) et celle du Champ-de-Bataille (Sainte-Thérèse), la hideuse pro-

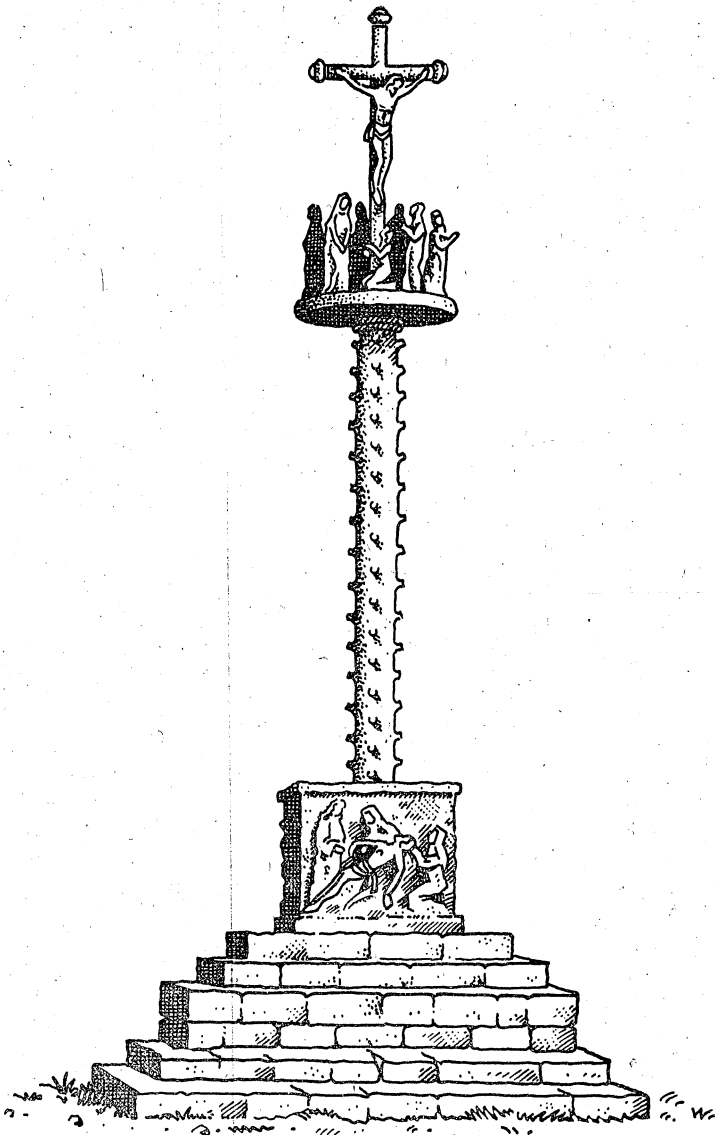
(1) Le lendemain il fut pris de douleurs intestinales intolérables. La foule parla de punition céleste et manifesta contre Dagorn, que Jean Bon Saint André dut incarcérer le 2 janvier à Brest.

cession des filles, des brancards et des charrettes s'avancait.

Naturellement, la statue de saint Jean Discalcéat avait été chargée, dans le pêle-mêle lamentable d'un tombeau, par Maréchal pur des purs. La charretée était si copieuse que le trop-plein se déversait dans les rues au passage, au gré des cahots, çà et là. Presque au tournant de la rue Sainte-Thérèse, quelques maisons plus loin que la *Croix d'Or*, une secousse opportune fit tomber l'image du populaire petit Saint. Bien vite la pieuse veuve Boustouller, boutiquière et « tenant pensionnaires », qui regardait sur le pas de sa porte, s'avança, saisit la statue avec celle d'un autre rescapé inconnu, les emporta dans son tablier sans plus de cérémonie, et les cacha dans sa maison. Que put penser le cortège de filles, d'ivrognes et de bandits ? Pourquoi personne ne chercha noise à la « fanatique » ? On ne sait. Il est certain que la dévote maîtresse de pension portait moustaches, pesait deux cents livres et ne craignait personne. Au courage et à la foi, elle joignait la prudence : dénoncée bien des fois comme recéleuse de prêtres réfractaires et coupable de cent crimes aussi monstrueux, soumise à chaque instant à des visites domiciliaires, elle dut se séparer du précieux larcin pour le sauver plus sûrement.

Sa fille Pauline, mariée toute jeune à l'ouvrier coutelier Pierre Thomas (un prêtre fidèle avait béni de nuit leur union, dans une étable du moulin de Saint-Denis, — en amont de la gare actuelle), reçut de sa mère la mission périlleuse, mais si belle, de « sauver *Santik du* ». Les deux jeunes époux s'en acquittèrent avec succès. Aussitôt que les églises furent rendues au culte catholique, ils remirent la statue au clergé concordataire, qui la fit placer près de l'autel des Saints-Anges, autrefois dédié à saint Jean l'Hospitalier.

Mais les reliques elles-mêmes, autrement précieuses que la statuette vénérée, que pouvaient-elles bien être devenues ? Avaient-elles été consumées sur le Champ-de-Bataille, dans le bûcher allumé aux pieds de la Déesse Raison pour détruire jusqu'aux débris des dépouilles enlevées aux églises et aux chapelles ? Ce fut



Le Calvaire du cimetière des Cordeliers

la croyance générale des sans-culottes et des catholiques : l'autodafé avait été complet, prétendaient les meneurs.

Pendant que ceux-ci s'acharnaient à obtenir de l'autorité municipale l'arrêt sacrilège, des dévouements s'étaient prononcés, unis et concertés, pour sauver au moins les reliques les plus importantes du trésor de la cathédrale Saint-Corentin. Le menuisier Daniel Sergent, de la rue Neuve, « homme honnête et digne de confiance » d'après les prêtres constitutionnels eux-mêmes, s'entendit avec le sous-diacre Dominique Mougeat, assermenté, sacristain de la cathédrale et gardien du trésor. Ils enlevèrent, au péril de leur vie, le Bras de saint Corentin, la Nappe des Trois Gouttes de Sang (tombées d'un crucifix sur lequel un parjure prêtait un faux serment), la tête de saint Magloire, les reliques de saint Ronan, etc., et le reliquaire de saint Jean Discalcéat. Sergent, qui signe « maître menuzié », écrit en 1805 une lettre qui commence ainsi :

« L'an quatre-vingt-treize du vandalisme et de la terreur et du règne de Robespierre indigne représentant du peuple, le plus grand sélérat qui est paru jamais au monde. Le sélérat fit renverser les églises catholique de France, entre autre l'église catédral de Saint-Corentin le jour du pardon. Tous les statues fut brûllé le même jour ver les quatre heur du soir sur le chem de bataille par une horte de sellérat et par ordre de Robespierre, le temple profanné, les hotelle renversais, les ministres du Seigneur chassai, les cannon chargé à mitraille braqué sur le peuple. J'ai eu le bonneur de sovai les reliques présieu qui était à Saint-Corentin... Je serifie cette écri comme au tems de vérité... »

Pendant la nuit du 8 au 9 décembre 1793, Sergent et Mougeat, chargés de leurs pieux larcins traversèrent la rue Neuve, gravirent le sentier de Penn ar Stang et se dirigèrent vers le presbytère d'Ergué-Armel, évitant « tous les chemins battus. Au moindre bruit, ils se tapissent au fond des douves, ils se glissent le long des haies, et après de cruelles angoisses ils frappent à la porte du presbytère... » Ainsi s'exprime Mgr du Marchallach, dans son rapport de 1885 à Mgr Nouvel, évêque

de Quimper. Le recteur constitutionnel était Yves-Claude Vidal ; ancien recteur de Locmand, il avait prêté le serment schismatique le 23 janvier 1791, tandis que ses voisins, MM. J.-Fr. Daniélou et J. Douérin, recteur et vicaire d'Ergué-Armel, le refusaient : les trois prêtres avaient adhéré ensemble, le 5 octobre 1790, à la Déclaration de feu Mgr Conen de Saint-Luc contre la Constitution civile du Clergé ! Le 11 décembre, les électeurs de Quimper nommèrent Vidal à la paroisse d'Ergué-Armel, tandis que M. Daniélou était incarcéré à l'Abbaye des Bernardines de Quimper, d'où il fut transféré aux Capucins de Landerneau, ramené à Quimper en février 1795 et libéré presque aussitôt, mais ré-incarcéré au Collège de Quimper, dès le 14 novembre, et déporté à l'île de Ré en 1798-1799... Vidal n'était ni intransigeant, ni dénué de courage. Il accepta le dépôt sacré mais dangereux. Il le plaça dans une armoire de la sacristie. Mais comme il remplissait surtout les fonctions de chapelain de l'hôpital Saint-Antoine à Quimper (où il mourut) il abandonna peu à peu Ergué-Armel, et c'est M. Loëdon, maire de 1792 à 1852, qui jusqu'au 11 décembre 1795 détint les clés du précieux trésor. Ce jour-là en effet le sous-diacre Mougeat et « M. Sérandour, se faisant appeler vicaire de la Cathédrale (*il était jureur et intrus*) vinrent reprendre leur dépôt et le rapportèrent à Saint-Corentin. Ils ne laissèrent dans l'armoire que le reliquaire de saint Jean Discalcéat et deux autres reliquaires », selon la narration latine officielle de M. Loëdon, écrite de sa main le 12 mai 1802, sur le Registre des délibérations du Conseil de Fabrique. Le procès-verbal de « l'enlèvement du 11 décembre 1795 », signé par le clergé schismatique de la cathédrale, par le menuisier Sergent, etc., et la lettre déjà citée de Sergent, ne mentionnent en effet que la relique de saint Corentin et la Nappe des Trois Gouttes de Sang. Pourquoi cette différence ? Parce que ces deux dernières avaient « dès l'origine appartenu à Saint-Corentin » et que les ossements de saint Jean appartenaient aux Cordeliers, et les deux autres reliquaires aux Capucins.

Au Concordat, M. Daniélou (il prêta serment de fidélité le 9 décembre 1803 au cours de la cérémonie solen-

nelle de la Cathédrale, avec l'évêque, les vicaires généraux, les chanoines, les doyens, et les desservants de l'archiprêtre) fut nommé de nouveau recteur d'Ergué-Armel. Il trouva son église remise en état et les reliques déposées sur le Tabernacle. M. Loëdon écrit en effet : « Moi, recteur temporel de la paroisse d'Ergué-Armel, me chargeant de remettre en état une église depuis si longtemps sans sacrifice et sans sacrificateur, et voulant la disposer pour le retour des saintes solennités d'autrefois, je retirerai cette châsse de l'armoire de la sacristie, je la porterai à l'autel et je la plaçai sur le tabernacle, et pour que la postérité connaisse avec certitude de quel Bienheureux ce sont ici les ossements, quels furent le caractère et la grandeur de sa sainteté, j'ai fait ce rapport... puis je l'ai déposé dans le reliquaire le 12 mai 1802 ».

Jusqu'en 1842 personne ne s'occupa de reconnaître juridiquement ces reliques. Mais le 25 avril de cette année-là Mgr Graveran fit ouvrir le reliquaire. Il contenait plusieurs ossements considérables, entre autres deux fragments d'un crâne, avec un vieux bréviaire franciscain de chœur, la notice de M. Loëdon, des pages de cantiques. Le maire, M. Loëdon et son adjoint, M. Coïc, certifièrent que la « caisse oblongue, ornée de sculptures dorées, surmontée d'une petite statue également dorée » était bien le reliquaire qu'ils avaient vu exposé, dans leur jeunesse, chez les Cordeliers de Quimper, à qui il appartenait. Mgr Graveran fut invité par le Conseil de fabrique à prendre, selon son désir, un fragment du crâne pour le déposer à la cathédrale, et cela fait, la caisse de nouveau scellée fut rendue au recteur, M. Le Troadec.

Le fragment du crâne cédé à l'évêque fut déposé à Saint-Corentin dans un reliquaire en carton doré qui représentait — imparfaitement — le portail de l'église des Cordeliers, et le reliquaire posé sur un cul-de-lampe non loin de la statue de *Santik du*, resta à peu près ignoré des fidèles. En 1867, à cause des réparations en cours à l'église, il fut exposé dans la grande sacristie, et en 1870-71, porté en procession dans les supplications solennelles pour la paix, avec toutes les autres reliques

de la Cathédrale. Enfin, en 1888, un nouveau reliquaire, plus digne et plus beau, fut placé sous la statue du saint, près de l'autel des Saints-Ange, où il est encore.

Mgr Sergent, successeur de Mgr Graveran, voulut en 1864 garder pour la cathédrale le reliquaire d'Ergué-Armel, envoyé à l'évêché parce que les sceaux avaient été brisés par accident. La Fabrique ne se laissa point faire. M. Aymar de Blois, ancien paroissien d'Ergué-Armel devenu fabricien de Locmaria, pria l'évêque d'observer que depuis soixante-dix ans les reliques avaient été conservées sans que personne les eût revendiquées, ni les Cordeliers non rentrés à Quimper, ni Mougat qui les avait transférées en 1791, ni Sérandour qui avait repris en 1795 les reliquaires autrefois propriété de la cathédrale, ni Mgr Graveran, qui avait en 1842 souhaité et reçu un don partiel, mais non pas argué d'un droit inexistant... La caisse, scellée de nouveau, fut rendue à Ergué-Armel, où elle est restée jusqu'au 2 mars 1879. Ce jour, par permission de l'évêque, Mgr Nouvel, le recteur M. Le Gall transféra les reliques de *Santik du* dans un reliquaire entièrement vitré sur les quatre faces, en forme de châsse gothique flanquée de quatre tourelles. Le 4 avril suivant, le secrétaire général, M. l'abbé Peyron, vint y apposer le sceau épiscopal. Le 13 décembre 1886, saint Jean Discalceat revint d'Ergué à Quimper : pour la fête de la Translation du Bras de saint Corentin ; mais depuis, Ergué a gardé jalousement son trésor, et il a bien fait. Les Quimpérois, au surplus, n'en sont pas totalement privés : le lundi de Pâques et le lundi de la Pentecôte, chaque année, ils peuvent assister à la procession du Pardon, et prier devant les restes saints du pauvre Cordelier exilé de sa ville...

LE CULTE

Depuis le jour de sa mort, et sans interruption, saint Jean Discalcéat a donc été honoré d'un culte pieux par de nombreux fidèles, religieux, prêtres, évêques.

Ce sont des gentilshommes qui portent son corps au tombeau. Ses Frères ont voulu qu'il repose devant le très populaire franciscain saint Antoine de Padoue, près la porte du chœur. Puis les chairs étant consumées, les ossements sont déposés dans une châsse « plus honorable » sous un dôme en forme de chapelle, avec grilles de fer : distinction accordée aux seuls personnages considérables. Les personnes atteintes de migraines, névralgies et autres maux de tête, passent la tête au travers de ces grilles et sont guéries ; d'autres obtiennent en priant le Saint des faveurs merveilleuses, une « infinité de prodiges ». Dès avant 1636, les reliques sont transférées dans la chapelle de l'aile droite du chœur, posées dans un tabernacle sur l'autel ; et devant le tabernacle, le portrait du Saint vénéré. Les fidèles ne se contentent pas de prier sans voir : Mgr de Farcy de Cuillé (1739-1772) autorise une nouvelle translation, dans un reliquaire vitré qui permet de contempler, en s'appliquant, les restes du *Santik du*. Et pourquoi taire une marque de vénération, qui perdura au moins jusqu'aux dernières approches de la Révolution, et qui manifeste le sentiment des Cordeliers eux-mêmes : c'était pour eux un honneur de reposer jusqu'à la résurrection auprès de leur saint confrère. Le second Nécrologe (1681-1787) mentionne trente et un décès de religieux ou de tertiaries inhumés à Saint-François ; en dépit du nombre de plus en plus réduit des moines, trois sont cités, comme suit :

22 avril 1741. — R. P. Bertrand Le Tort, religieux

prêtre, prédicateur, théologien, sacriste et procureur du couvent de Quimper ; a été placé auprès de saint Jean Discalcéat.

25 mai 1773. — Sous la tombe qui est au pied du petit autel du bienheureux Jean Discalcéat, le R. Père Jean Lucas, prédicateur et confesseur.

25 juillet (*millésime omis*, mais du temps du dernier Gardien, le Père Charpentier). — R. P. Étienne François Richard, sacristain, a été inhumé devant l'image du bienheureux Jean Discalcéat. (Au plus tôt, semble-t-il, en 1784.)

Suprême hommage rendu, après quatre siècles et demi, à l'humble Frère sans-chaussures par les premiers « officiers » du couvent, gardiens fidèles des traditions des anciens.

Enfin, dans le livre de cantiques placé avant la Révolution dans le reliquaire de l'église Saint-François, il est fait mémoire de saint Jean Discalcéat au 14 décembre, qui doit être la date de sa mort (« aux environs de Noël », dit un document). Le Provincial des Franciscains de Bretagne et l'évêque de Cornouailles avaient donc autorisé, quel que fût le titulaire de ces charges pendant quatre cent cinquante ans, une certaine solennité de la fête anniversaire.

En 1791, avec les reliques des saints les plus « authentiques », celles de saint Jean sont mises à l'abri dans la cathédrale. Le clergé jureur lui-même les vénère, les soustrayant non sans péril de mort à la fureur jacobine ; et des femmes du peuple sauvent l'antique statue, en pleine bacchanale terroriste. La paix rendue à l'Eglise de France, la dévotion générale se satisfait aussitôt : en 1802, l'exposition publique du reliquaire des Cordeliers est faite par le maire d'Ergué-Armel, et continuée par l'ancien recteur, rescapé de l'île de Ré. Les évêques reconnaissent et encouragent le culte : Mgr Graveran en 1842, Mgr Sergent en 1879, Mgr Nouvel de la Flèche en 1886, Mgr Duparc depuis 1908, date de son sacre.

Le concours des fidèles est incessant, surtout à la cathédrale. Ils ne demandent plus guère la guérison des maux de tête, mais plutôt le recouvrement des objets perdus. D'où ce changement ? L'on priait saint Antoine,

chez les Cordeliers comme partout, pour ce dernier effet. La statue de saint Jean fut placée près de l'autel Saint-Antoine. Peu à peu celui-ci fut appelé, du nom du saint quimpérois, « petit autel de Saint-Jean Discalcéat ». A *Santik* du la dévotion locale attribua la prérogative charitable de saint Antoine, qu'il n'a jamais perdue depuis... Après la Révolution, la statue d'autrefois fut placée dans la cathédrale, non loin de la chapelle de la Victoire, « aux Saints-Anges », assez bas pour qu'elle parût « à portée de la main ». Elle porte besace et elle tend la main, continuant à travers les siècles la quête du frère Yannik pour nos seigneurs les Pauvres ; en passant, dans la main ouverte le suppliant déposait deux sous et même davantage ; dans la besace jamais ouverte le pain ne pouvait entrer, mais l'ingénieuse charité le mettait avec confiance sur le tronc voisin et même sur le pavement : les mendiants du grand portail trouvaient là une provende assurée, honnêtement distribuée à tour de rôle. Mais pour éviter toute impatience, jalousie et noise, désormais un tronc de fer reçoit les offrandes en espèces. Quant au pain... en 1942... mais où sont les neiges d'antan, bonne Vierge Marie !

Hors de la Cornouaille et jusque dans le Nouveau Monde, c'est surtout du beau temps que l'on implore, au moins depuis une trentaine d'années. La *Voix de Saint-Corentin* (bulletin paroissial) a mentionné de très nombreux exemples. Ainsi : une religieuse du Sacré-Cœur, exilée en Argentine, transmet cent francs, de la part de ses anciennes élèves et des actuelles. Mme la vicomtesse de la P... envoie un timbre de cinquante centimes « pour le petit saint Jean, pour avoir du beau temps ». Mlle M. D... envoie cinq francs, pour du beau temps aussi, « en l'honneur de saint Jean Discalcéen ou dit le Chalcéen » (Indre), et M. G..., de Bénévent-l'Abbaye, envoie deux francs de timbres en reconnaissance et « la somme de un franc pour le tronc de saint Jean dit Calcéat » pour obtenir du beau temps. Une autre lettre s'adresse à saint Jean Dicalcéen. A. G..., du Loir-et-Cher, demande la réussite d'une fête : « 1 fr. 50 pour me dire un évangile à saint Jean... *Post-scriptum* : Il s'agit de saint Jean de Calcéa. » H. L..., du Cher, serait

« très obligée que le curé de Quimper (pauvre saint Jean !) lui obtint du beau temps le dimanche suivant, pour un franc. Et M. T..., de Villevoison, invoquant le petit saint qui fait des miracles pour deux sous, joint à sa lettre un timbre de dix centimes, tout comme M. de la H..., de Nemours. E. L..., du Cher, laisse à saint Jean le choix du jour de beau temps : le 30 décembre, si possible ; le 31, à la rigueur. Et Marg. Ch., du Cher, demande simplement : « Faites votre possible pour que nous ayons beau temps pour un mariage ». D'autres prient « saint Jean deux sous », « sains Jean d'Icalcéâtre », « saint Jean Ica-les-Cas », « saint Jean du Chalcéa », d'« Icaléca ».

Des missives sont adressées à M. le curé Discalcéat, monsieur le curé de Saint-Jean de Quimper, de Saint-Jean de dessous, d'Is-Caliat, etc... Parfois elles n'invoquent pas le Saint, mais directement (?) le curé : « Or m'a dit que pour avoir du beau temps il fallait s'adresser à monsieur le curé de Quimper. Aussi je m'adresse à vous à seule fin que vous disiez une prière... Faites le nécessaire. » Le curé transmet au Saint, qui exauce. Exemples entre mille, choisis parmi ceux des toutes dernières années.

Il semble bien que les preuves d'un culte immémorial et justifié sont suffisantes et même surabondantes et qu'il aurait été facile d'en obtenir de Rome la reconnaissance, si elle avait été demandée, tôt après le décret d'Urbain VIII. Malheureusement personne ne paraît s'en être préoccupé.

En 1888 seulement, le R. P. Marie de Brest, procureur des Missions franciscaines et commissaire général de la Custodie de Terre-Sainte, fit part de son désir en ce sens au Souverain Pontife Léon XIII, qui répondit par des paroles encourageantes. Le Chapitre franciscain d'Amiens, cette année même, avait entendu avec faveur le R. P. Arthur Fréleau souhaiter que la reconnaissance du culte fût demandée au nom de l'Ordre, et lui-même, pour répandre la notoriété — si l'on ose dire — et multiplier les bienfaits du saint quimpérois pria M. Thomas, aumônier du lycée de Quimper, de lui envoyer des

images et des reliques (1). Vingt ans plus tôt la démarche aurait abouti sans peine et rapidement à Rome, puisque dans les causes du culte immémorial l'attestation extra-judiciaire des évêques suffisait, et certes Mgr Dombidau et ses successeurs l'auraient donnée avec joie. Mais le décret de Pie IX, du 10 décembre 1868, exige un procès en bonne et due forme, en cour de Rome, pour les Béatifications équipollentes qui ne sont, au fond, que des concessions d'office et de messe. Il fallait donc préparer toutes les pièces avec toute la rigueur d'exactitude imposée par la Sacrée Congrégation des Rites. Mgr Lamarche, sacré le 29 janvier 1888, s'employa pour le succès avec un magnifique dévouement, tant à Quimper qu'au Vatican. Il fit introduire la Cause. « Sans lui, écrit Mgr Potron, O.F.M., évêque de Jéricho, alors R. P. Marie de Brest, sans lui saint Jean aurait pu encore attendre longtemps ! » (17 juillet 1888.)

Le R. P. Arthur Fréleau, supérieur du couvent de Saint-Brieuc, malgré son succès au Chapitre d'Amiens, s'inquiète cependant : « La Providence a-t-elle fait découvrir quelques autres documents, principalement pour les deux premiers siècles qui suivirent sa mort ? C'est là surtout le point capital, puisque dans la suite les preuves surabondent. » (3-10 août 1888.) De Rome, le chanoine Rossi écrit au postulateur quimpérois, M. l'abbé Thomas : « Ton mémoire sur saint Jean a été trouvé très bien fait, fort judicieux et concluant ; présenté ainsi, la cause paraît assurée aux Franciscains, à condition toutefois que tu fasses de nouvelles recherches sur le siècle qui va de 1534 à sa mort. » Mgr Potron écrit plusieurs fois à Rome, et il espère que « dans deux ans on dira la messe de saint Jean Discalceat » (29 janvier 1892). Car, écrit-il, « le Postulateur de l'Ordre a promis de faire marcher les choses *alla francese*, c'est-à-dire vite. Pour l'encourager, je lui ai fait la promesse de lui payer le voyage pour assister aux fêtes du Triduum... » Et lui même « fera l'importun si c'est nécessaire. » (17 mars 1892.)

A Quimper, le Tribunal de l'Ordinaire avait tenu

(1) M. Alexandre Thomas avait pour aïeule Mme Boustouller, qui avait sauvé la statue de « Santik du » en 1793.

cinq sessions et entendu huit témoins cités par le postulateur M. Thomas : les RR. PP. Auguste de Saint-Alouarn et Jacques Bleuzen, S.J., MM. les abbés Yves Le Roy, recteur de Saint-Mathieu, et Yves Le Coz, vicaire à Saint-Corentin, M. de Bécourt, trésorier de la Cathédrale, M. le vicomte Aymar de Blois, de Locmaria, MM. les sacristains François Guéguen et Germain Faroux. Le postulateur général Mgr Candide Mariotti, déclarait que sessions et témoins « cela pourrait suffire ». Mais il ajoutait nettement : « l'important, c'est que ledit procès soit bien fait, c'est-à-dire selon toutes les règles du Codex... autrement tout serait inutile... La chose la plus importante, c'est que l'on ait consigné les documents de différent genre prouvant le culte rendu au Bienheureux, sans quoi tout serait inutile... S'il (le procès) est mal fait, on le mettra de côté » (18 mars 1892). Aidé par les conseils du R. P. Ory, S. J., ancien supérieur de la Résidence de Quimper, alors professeur à l'Université catholique d'Angers, et par le modèle dû au R. P. Raphaël d'Aurillac, définitiveur général O.F.M. à Rome, M. Thomas put confier à S. E. le cardinal Richard, le petit volume de 200 pages du « Transcrit », ou actes du procès, pour qu'il le présentât aux Frères Mineurs de Rome. Ce fut le R. P. Gustave qui le remit à la S. C. des Rites : l'accusé de réception est daté du 26 avril 1892. Mais Rome exige des preuves pour la période 1534-1580 : saint Jean fut-il vraiment honoré dès lors, et quels documents l'affirment ? Le R. P. Ory, qui séjourne à Paris pour travailler comme postulateur à la Cause des Martyrs de la Commune de 1871, s'entend avec Mgr Potron et le R. P. René pour de nouvelles recherches qui combleraient la fâcheuse lacune signalée par l'avocat romain des causes franciscaines. Mais aucun d'eux n'a le temps... Du reste le R. P. Ory estime que les preuves déjà fournies suffisent et que par voie de déductions on tirerait d'eux les témoignages nécessaires : un petit supplément d'enquête, confié à deux témoins « ayant un nom » et le succès suivrait... (10 février-24 juillet 1894).

Hélas ! la Curie de l'évêché de Quimper avait bien pu rendre une sentence de culte immémorial et proclamer

que la cause de saint Jean entre dans un des « cas exceptés » par Urbain VIII en 1634 ; mais elle n'avait pas pu apporter la preuve matérielle pour la période avant 1587, — et Rome l'exigeait. La cause subit un temps d'arrêt.

Or, le R. P. Paolini, O.F.M., nommé en 1906 postulateur général des Frères Mineurs, avait été prié dès 1903 par Mgr Potron de s'intéresser à *Santik du*. Il n'y manqua pas. Il recommanda à son confrère, le R. P. André Callebaut, de fouiller dans les anciennes collections des Bollandistes, à la Bibliothèque Nationale de Bruxelles. Ce fut le salut ! Le R. P. André trouva un document de 1613, copie authentique du manuscrit sur vélin, bien plus ancien, « en cinq rollets » qui avait servi en 1636 au dominicain Albert Le Grand et qui avait été écrit, partie du vivant de Jean Discalcéat, partie après sa mort (1349) et avant celle de saint Charles de Blois (1364), par un Cordelier du couvent de Quimper !... Publié en 1910 par l'éminent religieux avec toutes les preuves désirables, traduit en français par le R. P. Norbert Monjaux dans une brochure de 1911 (« traduction claire et fidèle », dit le R. P. Van Ortro aux *Analecta Bollandiana* de 1912, tome XXXI, p. 375) le document parut à S. Exc. Mgr Duparc, évêque de Quimper, capable d'assurer enfin le succès de la Cause de saint Jean, suffisant « amplement à établir que le culte dont il est aujourd'hui universellement honoré dans la Cornouaille et le Léon s'est manifesté, avec plus de confiance et d'enthousiasme encore, dès le lendemain de sa mort » (*Lettre au clergé diocésain*, 17 février 1910). Les Bollandistes, dont les rigoureuses méthodes de critique des textes sont fameuses, n'hésitèrent pas à reconnaître dans la composition du biographe anonyme, « écrite dans un piètre latin médiéval, farcie de textes de l'Écriture Sainte » d'une « latinité barbare », l'ouvrage d'un homme qui « a vécu au couvent des Frères Mineurs de Quimper, dans l'entourage du Bienheureux » et qui « semble avoir écrit peu après la mort de son héros qu'il place en 1349. Bien des personnes qui s'étaient confessées au Bienheureux étaient encore en vie » et pouvaient témoigner de la véracité du narrateur (cf.

Analecta Bollandiana, t. XXIX, 1910, p. 221). Comment ne pas conclure avec le R. P. Paolini : « Notre document possède toutes les conditions pour démontrer le culte dont jouissait le bienheureux Jean Discalcéat dès sa mort, et bien avant l'année 1534 », date exigée par le décret d'Urbain VIII ? La lacune signalée par la S. C. des Rites était comblée.

À la pièce, transmise avec un espoir total à Rome, Rome répondit — et c'était un indice bien favorable, et vraiment un progrès de la Cause — par une demande nouvelle, du 2 juillet 1913 : le cardinal Martinelli ordonna la recherche canonique, par la Curie diocésaine de Quimper, des écrits de saint Jean, selon les instructions du Promoteur de la foi, Mgr Verde. Cette lettre n'arriva qu'en octobre à Quimper, retardée sans doute par les vacances romaines d'été. Aussitôt (30 octobre 1913), Mgr Duparc transmit la décision au diocèse, fixant un délai d'un mois pour la recherche et la remise des pièces qui seraient trouvées, et nomma un Tribunal ecclésiastique, dont M. le chanoine Quéinnec fut le promoteur fiscal et M. le chanoine Pilven, le secrétaire. Celui-ci, le 13 (mois ?) 1914, déclara : « Tous et chacun des chefs de paroisse ont déclaré n'avoir reçu de leurs paroissiens aucun écrit du serviteur de Dieu Jean Discalcéat, et ne connaître l'existence d'aucun. »

Depuis, les circonstances ont empêché que la S. C. des Rites reconnaisse, et autorise pour l'Eglise universelle, le culte immémorial rendu au bienheureux Jean Discalcéat, notre *Santik du divoutou*, par le double diocèse de Quimper et Léon. Ni le cher Cordelier cependant n'a interrompu le cours six fois séculaire de ses bienfaits, ni ses dévots dans les deux mondes n'ont rien perdu de leur ferveur. En dépit de déceptions multipliées depuis un demi-siècle d'efforts persévérants, nous attendons avec une confiance assurée le décret qui fera de notre Saint « diocésain » un Bienheureux « œcuménique ». Puissent l'Eglise et le monde, comme la Patrie de Jean Discalcéat encore tout embaumée de la douceur de sa vie, en connaître et en garder toujours le parfum, par la grâce de Dieu !

TABLE DES MATIERES

<i>Table des illustrations</i>	6
<i>Avant-propos</i>	7
<i>L'époque</i>	9
<i>Jeunesse</i>	13
<i>Recteur</i>	21
<i>Le couvent de « Kempercorentin »</i>	25
<i>Vertus héroïques</i>	33
<i>Dons surnaturels</i>	40
<i>Prédictions</i>	47
<i>La mort</i>	53
<i>La Révolution</i>	59
<i>Le culte</i>	68

IMPRIMATUR :

Lutetiae Parisiorum

die 2a Maii 1942

V. DUPIN, V. G.

10 profils franciscains

Les trois Ordres de saint François ont été illustrés, au cours des sept siècles de leur histoire, par un grand nombre de saints, bienheureux et personnages de premier plan.

La collection des « Profils Franciscains » a pour but de faire mieux connaître les fils du Poverello qui tinrent dans le monde religieux, scientifique ou politique de leur époque une place prépondérante.

Les « Profils Franciscains » sont dûs à la plume de nos meilleurs écrivains. Ils donnent aux lecteurs toutes les garanties qu'exige une sérieuse critique historique.

VOLUMES PARUS :

St François d'Assise, par Renée Zeller.
St Antoine de Padoue, par Jean Soulairol.
St Bernardin de Sienne, par Henri Clouard.
St François Solano, par Joseph Wilbois.
St Jean Discalceat, par le Ch. Cardaliaguet.
St Pascal Baylon, par Omer Englebert.
St Pierre d'Alcantara, par le R.P. Piat.
Bx Pierre Pettinagno, par Alexandre Masseron.

VOLUMES EN PREPARATION :

Alexandre de Halès.
Ste Angèle de Foligno.
St Benoît Labre.
St Bonaventure.
Christophe Colomb.
Ste Claire d'Assise.
Ste Colette de Corbie.
St Didace.
Ste Elisabeth de Hongrie.
St Elzéar et Bse Delphine.
St Félix de Cantalice.
Bx Gilles d'Assise.
Bse Isabelle de France.
Fr. Jacopone de Todi.
St Jacques de la Marche.
St Jean de Capistran.

Bx Jean Duns Scot.
St Jean-Marie Vianney.
Bse Jeanne de France.
Bse Jeanne-Marie de Maillé.
St Joseph de Cupertino.
Le Père Joseph du Tremblay.
Fr. Léon,
St Léonard de Port-Maurice.
St Louis d'Anjou.
St Louis de France.
Ste Marguerite de Cortone.
Olivier Maillard.
Bx Raymond Lulle.
Roger Bacon.
Ste Rose de Viterbe.
St Yves.

Aux EDITIONS FRANCISCAINES

9, rue Marie-Rose - Paris-XIV^e